

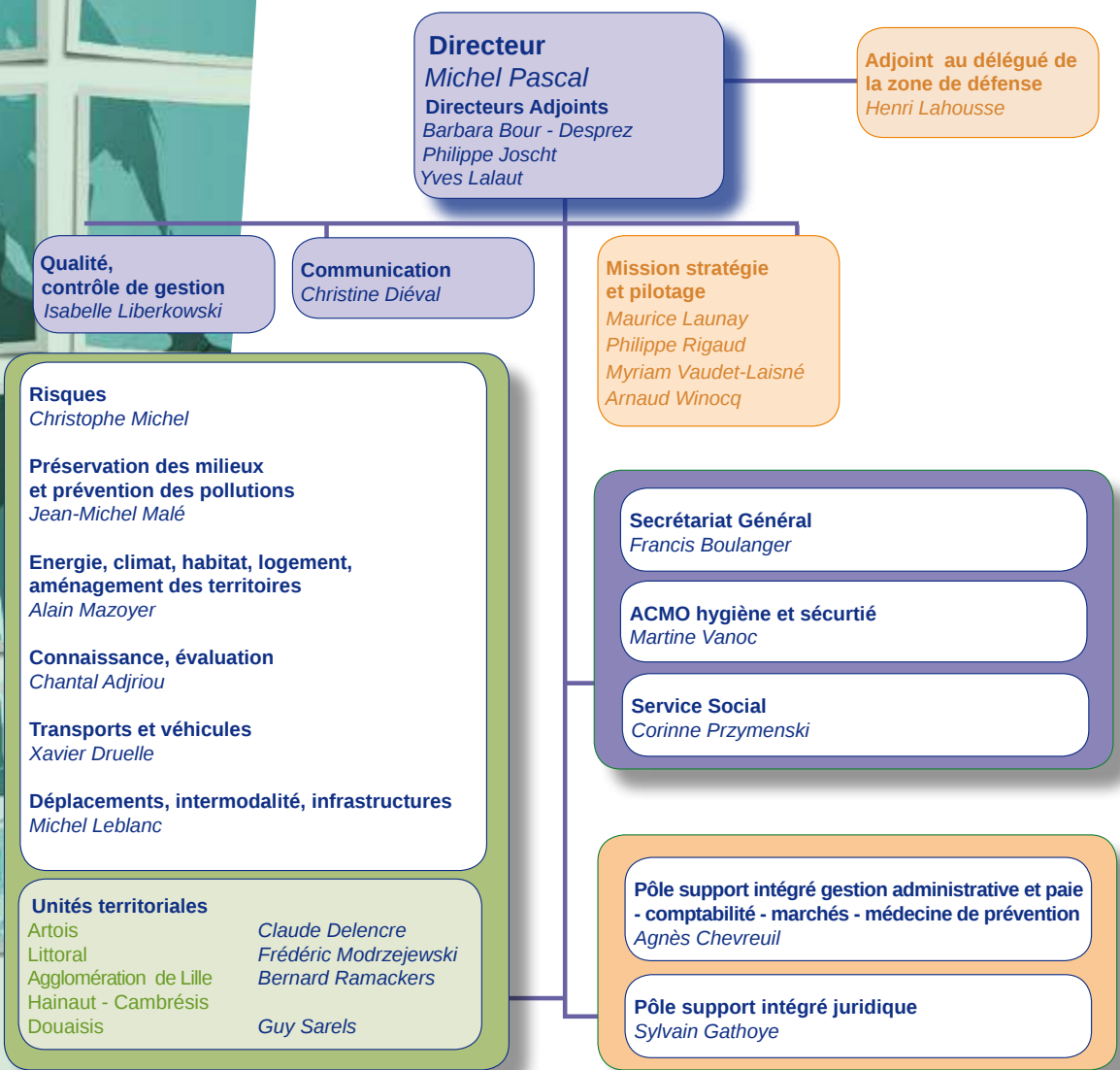
DREAL Nord - Pas-de-Calais
Bilan 2009
Objectifs 2010



Sommaire

- 4 - La DREAL participe activement à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement sur le territoire du Nord - Pas-de-Calais
- 7 - Agir pour la sécurité des personnes et des biens
- 13 - Préserver les milieux naturels et les ressources, prévenir les pollutions
- 19 - Maîtriser l'énergie en prenant en compte les enjeux sociaux et environnementaux du logement et de l'aménagement des territoires
- 23 - Structurer et diffuser la connaissance pour préparer et évaluer les décisions
- 27 - Développer la sécurité des véhicules et des transports
- 31 - Favoriser l'intermodalité, coordonner les politiques de transports
- 35 - Soutenir le développement industriel et technologique
- 39 - Moderniser l'État
- 42 - Pour la région Nord - Pas-de-Calais, coordonner l'action des services du MEEDDM assurer un conseil juridique et des prestations de gestion pour des services du MEEDDM

L'organigramme de la DREAL Nord - Pas-de-Calais



Editorial



La création de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est une des concrétisations majeures de la révision générale des politiques publiques. Issue de la fusion de trois directions, elle constitue l'instrument de la mise en place des politiques du ministère du développement durable dans les territoires.

Aux côtés de sept autres directions, elle fait partie du « conseil d'administration » de l'Etat régional.

Je voudrais saluer l'action des femmes et des hommes de cette direction qui ont mené de front et dans des délais extrêmement rapides

une réforme majeure et des missions nouvelles à accomplir.

Aujourd'hui, toutes les politiques de l'Etat doivent passer à l'ère du développement durable. La tempête Xynthia est venue nous rappeler cruellement que la nature est là et que les conséquences de ses sautes d'humeur peuvent être dramatiques, si l'homme ne les a pas pris en compte au préalable.

Mais attention : le développement durable, ce n'est à mes yeux ni le retour à une ère antérieure supposée meilleure, encore moins un frein au développement. C'est d'une part, une prise en compte responsable, par tous les acteurs, des enjeux de l'environnement. Ceci suppose pour l'Etat d'éclairer sur les enjeux, qui sont bien souvent de moyen terme, et donc de faire preuve de pédagogie, et bien évidemment d'un haut niveau d'expertise. Mais le développement durable ne sera pas, s'il ne prend pas en compte d'emblée la dimension sociale. Nous l'avons bien vu au travers des discussions vives survenues à l'occasion de la taxe carbone.

Ainsi par exemple, isoler une maison, c'est bien pour l'environnement, mais aussi pour le portefeuille. Les transports en commun dans une ville sont de nature à rendre celle-ci plus agréable, plus conviviale, à rapprocher les habitants. Une meilleure qualité de l'eau, c'est

l'assurance que les coûts d'obtention de l'eau potable vont baisser et que nos cours d'eau vont redevenir des espaces où il fait bon vivre. Et puis bien sûr la réduction des risques sur le littoral peut sauver des centaines de vie dans les prochaines années.

Ainsi la feuille de route que je confie à la DREAL est simple. Contribuer à faire du développement durable une réalité, une nouvelle perspective de développement, un nouvel espoir pour les quatre millions d'habitants de la région. Pour cela elle devra toujours davantage expliquer le sens et les motifs de son action, accompagner les acteurs et au premier rang desquels les élus et les entreprises. Cela suppose une grande transparence dans les processus d'élaboration de ses avis, et d'être au cœur d'un réseau maillé, avec les autres services de l'Etat, les opérateurs publics, et les institutions majeures de la région. L'Etat est indépendant d'esprit, sa politique est claire, sa mise en œuvre suppose de convaincre avant de contraindre.

Je suis tout à fait confiant et je dis à la DREAL qu'elle pourra compter sur mon engagement et mon appui pour faire avancer, en 2010, le Grenelle de l'environnement.

Jean Michel Bérard
Préfet de Région, préfet du Nord



Un an déjà !

Que de chemin parcouru depuis mars 2009, date de la création de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement !

Une nouvelle organisation pour mettre en œuvre les priorités régionales. La maîtrise des risques tout d'abord : trois plans de prévention des risques technologiques approuvés déjà, 40 plans de prévention des risques naturels. Et surtout la fin du diagnostic de l'Etat des ouvrages de défense à la mer. Le 29 janvier 2010, le préfet de la région Nord - Pas-de-Calais présentait au public ces résultats : 90 % des ouvrages naturels, 25% des ouvrages artificiels ne sont pas en bon état. Un travail considérable nous attend pour assurer aux habitants du littoral et des waterings que les risques, bien connus et que la tempête Xynthia a dramatiquement rappelés, sont bien pris en compte par chaque responsable et que les actions de prévention et de protection sont mises en œuvre pour le développement de ce territoire.

La protection des milieux et des espèces. Aujourd'hui, le quart des espèces végétales de la région est menacé de disparition à moyen terme. En cette année mondiale de

la biodiversité, cette action prend un relief nouveau. La création de l'observatoire de la biodiversité permettra d'en mesurer les avancées. Près des deux tiers des documents d'objectif des zones Natura 2000 sont engagés, les cinq zones Natura 2000 en mer également, et en particulier celle de Dunkerque, ce qui montre bien que la nature est tout à fait compatible avec l'existence d'un grand port.

L'année 2009 restera une année exceptionnelle sur le plan du logement social et de la rénovation du parc privé pour les plus démunis. Sous le double effet du plan de cohésion sociale et du plan de relance, nous avons dépassé nos objectifs pourtant déjà très ambitieux. Ainsi, le financement de plus de 7000 logements sociaux a été décidé. Nous avons doublé le nombre de financements des logements les plus sociaux, destinés aux familles aux ressources les plus faibles.

La crise a durement touché les entreprises de transports et la DREAL s'est attachée à répondre à toutes les entreprises grâce à une opération « parrain PME ». Nos actions de contrôle sur route ont permis d'améliorer la sécurité routière, mais ont aussi un impact économique. Au final, il s'agit, en sanctionnant les contrevenants, qui sont bien souvent les mêmes, de favoriser la majorité des entreprises qui respectent les lois.

Transports veut dire aussi intermodalité. Ainsi, le dixième des crédits nationaux a été affecté à la région pour développer les transports en commun en site propre. Il s'agit ni plus ni moins de doubler le nombre de kilomètres en quelques années ! Enfin, et peut-être surtout, le travail réalisé autour de la lutte contre le changement climatique, qui concerne toutes les missions de la DREAL.

La prévention des risques avec la hausse du niveau de la mer et la recrudescence des tempêtes. Les espèces naturelles qui migrent vers le Nord entraînant la modification de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche: on trouve des rougets depuis quelques années à Boulogne. L'isolation des bâtiments : plus de 20 millions d'euros supplémentaires ont été affectés à cette priorité en 2009. Les engagements des entreprises de transport à réduire leurs émissions de gaz carbonique. Le développement de la voie ferrée.

L'année 2009 aura été exaltante pour la DREAL. Elle aura été difficile aussi : mener de front une réforme, des changements d'habitudes, des déménagements, des actions nouvelles, tout en assurant le travail de tous les jours, qui n'attend pas : « pendant les travaux, la vente continue ». Une grande satisfaction, mais parfois une grande fatigue. Je veux redire ici toute ma reconnaissance pour la qualité du travail des agents de la DREAL, leur engagement sans faille, la foi dans ce qu'ils font au jour le jour. Je veux qu'ils sachent que je ne ménagerai pas mes efforts pour que leur travail soit toujours plus efficace, toujours plus reconnu, dans un contexte où parfois ils bousculent les habitudes, ils accompagnent les nécessaires changements issus des décisions du Grenelle de l'environnement.

Les quelques pages de ce document, qui présentent notre bilan et nos objectifs, montrent l'ampleur et l'ambition de la tâche à accomplir.

Michel Pascal
Directeur DREAL Nord - Pas-de-Calais

La DREAL participe activement à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement sur le territoire du Nord - Pas-de-Calais

Les 268 engagements issus des tables rondes du Grenelle, dont la loi de programmation du 3 août 2009 a été la traduction législative, fixent des objectifs ambitieux en matière de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité et de prévention des risques. Par la circulaire du 23 mars 2009, le Ministre d'État Jean-Louis Borloo a demandé à tous les préfets de région et de département de mettre en œuvre le Grenelle de l'environnement dans les territoires. Dans la région Nord - Pas-de-Calais, la DREAL mobilise l'ensemble de ses services pour travailler conjointement avec tous les acteurs du développement durable à la réalisation des objectifs du Grenelle de l'environnement.

Enjeux régionaux

Région industrielle marquée aujourd'hui encore par le passé, la préoccupation d'un développement plus durable pour l'avenir y est apparue très tôt avec la reconversion industrielle.

Très densément peuplé, morcelé par un réseau dense de communications, avec une part d'espaces naturels parmi les plus faibles de France, le Nord - Pas-de-Calais a vu émerger précocement les thématiques de continuité écologique ainsi que de lutte contre la périurbanisation.

Lutter contre le changement climatique

Quelques objectifs Grenelle : réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, réduire d'au moins 38% d'ici 2020 les consommations d'énergie du parc de bâtiments existants, porter la part des énergies renouvelables à au moins 23% d'ici 2020, faire évoluer la part modale du non-routier et non-aérien de 14 % à 25 % à l'échéance 2022.

Concernant la lutte contre le changement climatique, une démarche partenariale pour l'élaboration d'un Plan Climat Nord - Pas-de-Calais a été lancée dès fin janvier 2008. En juin 2009, 60 partenaires ont signé la charte d'engagement pour la lutte et l'adaptation au changement climatique. La démarche d'élaboration du schéma régional éolien a été initiée. Le schéma est en phase finale d'élaboration.

En matière de rénovation thermique des bâtiments, la DREAL, l'association régionale de l'habitat et l'URPACT ont élaboré les critères d'attribution des subventions du fonds européen de développement régional (FEDER).

Une opération expérimentale comptant plus de 6 000 logements a ainsi été définie. Quatre réunions d'information sur les aides à la rénovation thermique, en lien avec les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM), ont également eu lieu en décembre 2009 et janvier 2010.

En ce qui concerne les transports, le préfet de région a présidé le lancement de la démarche des engagements volontaires de réduction d'émission de CO₂ par les transporteurs.

Préserver la biodiversité

Quelques objectifs Grenelle : préserver le patrimoine naturel existant en tout premier lieu et développer la trame verte et bleue, atteindre ou conserver d'ici à 2015 le bon état écologique ou le bon potentiel de l'ensemble des masses d'eau tant continentales que marines.

Le préfet de région a arrêté le 20 novembre 2009 le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2010-2015, et le programme de mesures qui le mettra en œuvre. Treize captages « prioritaires » sont à protéger d'ici 2012.

Par ailleurs, l'actualisation de l'inventaire des ZNIEFF est entamée : au 31 décembre 2009, 79 mises à jour sur 321 sont faites.

Afin de participer à la dynamisation de la filière bois, deux appels pour un financement par le FEDER de projets en faveur du boisement et des zones humides ont été lancés.

La DREAL a mis en place, avec la région, l'observatoire de la biodiversité.

Prévenir les risques

Quelques objectifs Grenelle : Plan National Santé-Environnement 2 (PNSE2), lutte contre le bruit excessif, réduire l'exposition des populations au risque d'inondation.

Le plan régional santé environnement 2 (PRSE2) a été officiellement lancé lors du comité partenarial du 12 novembre 2009. Associant toutes les parties prenantes sur le modèle du Grenelle, les groupes de travail s'articulent autour de quatre thématiques : qualité de l'alimentation, qualité de l'air, points noirs environnementaux, expositions professionnelles et domestiques. La DREAL est pilote du groupe sur les points noirs environnementaux et copilote le plan régional.

En matière de lutte contre le bruit, le suivi de la résorption des points noirs du bruit du réseau routier national non concédé de la région est effectué par la DREAL. Près d'une centaine d'habitations du Nord - Pas-de-Calais, dont les propriétaires seront contactés début 2010 pour leur proposer d'effectuer des travaux d'insonorisation, ont été identifiées.

En ce qui concerne la prévention des inondations, la DREAL a piloté le programme de travail régional des services de l'État sur les risques littoraux et le changement climatique. La DREAL a organisé une réunion d'information auprès des élus du littoral pour leur porter à connaissance l'inventaire des ouvrages de défense à la mer et leur état, et leur exposer les possibilités d'accompagnement de l'État pour leur réparation.

La DREAL fait partie du comité de pilotage du réseau « Solutions pour les sédiments et sites pollués » (ReSSSP) qui a pour but de promouvoir des filières techniques et économiques dans le domaine du traitement des sols pollués et de la valorisation des sédiments de dragage portuaires ou fluviaux.

Instaurer de nouvelles modalités d'action sur les territoires

Quelques objectifs Grenelle :

instaurer une démocratie écologique, réformer les études d'impacts pour une meilleure prise en compte dans la décision des enjeux environnementaux.



Concernant la planification territoriale, une réflexion sur l'aire métropolitaine de Lille (AML) a été engagée, englobant à la fois les enjeux d'aménagement et de déplacement.

En matière d'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale sur les projets a été mis en place en 2009. La DREAL en est le service de l'État rédacteur au niveau régional.

Le centre ressource du développement durable et la DREAL ont organisé un séminaire sur les agendas 21 le 2 juillet 2009. Afin que tous les acteurs du développement durable se mobilisent pour la mise en œuvre du Grenelle, la DREAL réunit périodiquement le réseau du MEEDDM en région qui rassemble les autres services de l'État et les établissements publics directement concernés par le Grenelle.

Enfin, avec trois secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles (S3PI) où sont représentés les cinq collèges du Grenelle, le Nord-Pas-de-Calais fait preuve de sa volonté de communiquer avec les populations et de reproduire le Grenelle à l'échelle locale.



Appel d'offres «CRE 3» – production d'électricité à partir de biomasse

Dans le cadre de l'appel d'offre sur les énergies renouvelables lancé par le MEEDDM, deux projets ont été retenus dans le Nord - Pas-de-Calais.

Agir pour la sécurité des personnes et des biens



Le service risques a pour mission de prévenir et de maîtriser les risques technologiques, sanitaires, naturels ou miniers.

L'inspection des installations classées se modernise :

le « plan stratégique de l'Inspection », qui s'étale de 2008 à 2012, fait la part belle à la concertation avec tous les acteurs de la protection de l'environnement et met l'accent sur le thème santé-environnement. Le plan pluriannuel de modernisation des installations industrielles, initié par le constat que le parc français des installations voit le risque d'accidents augmenter en vieillissant (accidents d'Ambès en 2007 ; Donges en 2008 ; la Crau en 2009), a été présenté par la secrétaire d'État à l'écologie le 13 janvier 2010. Il contient 38 mesures qui vont être mises en œuvre par les parties prenantes.

La poursuite de l'approbation des plans de prévention des risques naturels participe à la politique de prévention des risques majeurs pour le Nord-Pas-de-Calais où deux communes sur trois ont été durant ces 25 dernières années concernées par un arrêté de catastrophe naturelle pour des inondations. La DREAL poursuivra l'animation des réflexions sur l'avenir du territoire des waterings, en parallèle de la mise en place pilote de la directive inondation sur cette zone ; et continuera l'animation du groupe de travail sur les risques littoraux en lien avec le changement climatique.

Enjeux régionaux

- 43 sites Seveso seuil haut, 34 sites Seveso seuil bas, et de nombreux établissements présentant des risques particuliers comme les silos ou les dépôts d'engrais, la région est une des plus concernées par la prévention des risques technologiques. L'activité liée aux équipements sous pression est importante, car très directement liée à l'activité industrielle lourde (métallurgie, production d'énergie, chimie, agro-alimentaire) mais aussi à la densité de population. La région est parcourue par 2.100 km de canalisations de transport de gaz naturel, par lesquelles transite un peu moins de 60% de la consommation nationale.
- En matière de risques chroniques, la région a un passif lourd : on peut citer les affaires de Metaleurop (saturnisme, 1994-

1995), Noroxo (légionellose, 2003-2004), Halluin (dioxines autour d'un incinérateur, 2007). La région compte 263 établissements relevant de la directive IPPC, qui prescrit le recensement des plus gros rejets industriels, au 31/12/2009. D'importantes diminutions des pollutions industrielles ont déjà été enregistrées ces dernières années : elles mériteront d'être poursuivies, la population étant plus fragile qu'ailleurs (l'INSEE en 2005 attribuait la plus faible espérance de vie des régions au Nord-Pas-de-Calais).

- Les risques d'inondation sont importants dans la région, notamment du fait de l'absence de relief et de la fréquence des pluies, ainsi que de l'imperméabilisation croissante liée aux nouveaux

aménagements. La Côte d'Opale est également sensible aux risques de submersion marine et à l'érosion. L'exploitation de la houille s'est développée à une échelle industrielle de 1720 à 1990, dans ce que l'on appelle encore aujourd'hui le bassin minier. 2,3 milliards de tonnes de charbon ont été extraites. Le risque minier est encore présent : débouillage des puits, fontis liés à des effondrements de galeries proches de la surface, remontées de grisou consécutives ou non à la remontée des eaux souterraines, et en très petit nombre des combustions de terrils.



Un outil de travail et d'échange pour les services et acteurs du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer en région.

Fait marquant

Un travail partenarial pour l'avenir des wateringsues

La DREAL a assuré le secrétariat de quatre groupes de travail lancés début 2009 sur l'aménagement du territoire des wateringsues.

12 réunions associant élus, services de l'État et acteurs de la société civile ont permis d'identifier des propositions concrètes, tant pour l'amélioration de la gestion hydraulique du système et la prise en compte des risques dans l'aménagement, que pour les possibilités d'instaurer de nouveaux modes d'organisation et de lever de nouveaux financements.



Ecluse du jeu de Mail lors des crues de novembre 2009

(Photo : Institution interdépartementale des wateringsues)

Assurer la fiabilité des instruments de mesure : la métrologie légale protège le consommateur

Une opération coup de poing portant sur le contrôle des balances utilisées pour l'emballage des produits alimentaires (barquettes de viande, fromage, légumes, etc...) a été réalisée pendant les mois de septembre et d'octobre 2009. Environ 90 balances, réparties sur l'ensemble de la région dans des supermarchés, des commerces de gros et des industries agroalimentaires, ont été contrôlées de manière inopinée. Le résultat des essais réalisés est globalement satisfaisant puisque l'erreur moyenne constatée des instruments est inférieure à un 1 gramme pour 1 kilogramme (soit 0,1%). Toutefois, 8% des appareils se sont révélés non conformes, soit à cause d'une erreur trop élevée (6% des cas), soit à cause d'un délai de vérification dépassé (2% des cas). Les détenteurs de ces instruments ont été rappelés à leurs obligations, qui consistent notamment à faire vérifier tous les ans la fiabilité de leurs instruments par un organisme agréé par la DREAL. Les contrôles effectués par la DREAL ont également fait apparaître un mauvais usage de la tare concernant 12 établissements. Des actions correctives ont aussitôt été mises en œuvre pour garantir aux consommateurs l'exactitude des quantités délivrées. Les détenteurs concernés ont reçu un avertissement et feront l'objet de contre-visites inopinées les exposant, en cas de récidive, à des sanctions pénales. Cette mission est transférée en 2010 à la DIRECCTE.

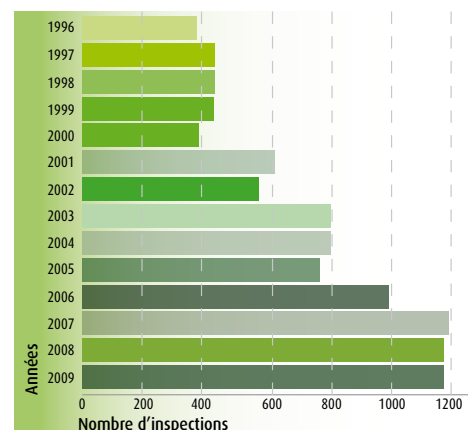
Prévenir les risques technologiques

Des inspections en augmentation

L'inspection des installations classées a réalisé 1 099 inspections en 2009 dont 635 dans le Nord et 464 dans le Pas de Calais, confirmant la tendance constatée sur plusieurs années à une augmentation importante du nombre de visites de sites industriels et la volonté d'assurer une fréquence minimale d'inspections en fonction des enjeux des sites sous sa surveillance. L'inspection a diligenté 651 contrôles inopinés de laboratoires d'analyse dont 421 dans le Nord et 230 dans le Pas de Calais afin de s'assurer de la conformité des rejets industriels. Le nombre d'arrêtés d'autorisation signés en 2009, 101, est en baisse par rapport aux années précédentes, traduisant vraisemblablement les effets de la crise.

Une réduction des émissions dans l'eau et l'air, plus de déchets valorisés

La diminution des pollutions industrielles se poursuit. A nombre égal d'industriels déclarant leurs pollutions, pour l'eau, la demande chimique en oxygène (DCO), les matières en suspension (MES) et l'azote global diminuent, entre 2007 et 2008, respectivement de 1 %, 13 % et 13 %, la demande chimique en oxygène ayant été divisée par 8 depuis 1990. Pour l'air, les pollutions sont globalement en diminution aussi : - 13 % pour les composés organiques volatils, - 14 % pour le plomb, - 7,1 % pour les oxydes d'azote, une division par deux des rejets de dioxines. Les émissions de poussières (+ 1,2 %) augmentent, ceci étant principalement la conséquence de l'augmentation des rejets de deux centrales thermiques. En matière de déchets, un nouveau centre de valorisation énergétique, celui de Dunkerque, est entré en service.



Le tonnage supplémentaire traité par la filière de traitement thermique des déchets ménagers et assimilés dans la région en 2008 par rapport à 2007 (+ 8,92 %) correspond à celui traité à Dunkerque.

La crise économique qui a démarré en 2008 n'est vraisemblablement pas le seul facteur explicatif de ces réductions. D'après la Banque de France, le chiffre d'affaires des entreprises industrielles de la région recule en effet seulement de 0,48 % en moyenne, le détail par secteur donnant des évolutions assez contrastées.

Le respect des normes de compost

17 installations de compostage de déchets sur 32 ont fait l'objet d'une inspection approfondie en 2009. Ces inspections avaient pour but de vérifier la conformité à l'arrêté ministériel du 22 avril 2008 applicable à ces installations, ainsi que le respect des normes NF U 44 051 et NF U 44 095 relatives aux composts produits. Les principaux enseignements de ces inspections, hormis une proportion notable d'études de mise en conformité à l'arrêté du 22 avril 2008 non remises, portent sur des dépassements de tonnages admissibles sur plusieurs plates-formes et sur un respect correct des normes précitées.

Prévenir et maîtriser le risque technologique des établissements SEVESO seuil haut et développer la culture du risque

23 plans de prévention des risques technologiques (PPRT) prescrits

L'année 2009 a prolongé la mise en œuvre des plans de prévention des risques technologiques (PPRT). Sur les 32 PPRT à réaliser dans la région, 23 étaient prescrits par arrêté préfectoral à la fin de l'année, soit un total de 11 pour la seule année 2009 et trois étaient approuvés dont deux pour la seule année 2009.

Par ailleurs, l'instruction de 22 études de dangers s'est poursuivie en privilégiant naturellement l'examen des possibilités de réduction des risques à la source.

A l'exception de la société SIPC à Courchelettes qui n'a été identifiée comme SEVESO seuil haut qu'à la fin de l'année 2009, tous les sites SEVESO seuil haut ont fait l'objet d'une inspection renforcée, ce qui fait 42 inspections dont 13 sur le thème des mesures de maîtrise des risques, thème d'action privilégié au niveau national.

Le contrôle de la sécurité industrielle au sein des installations classées

L'opération de contrôle des plans d'opération interne a porté sur le contrôle de l'existence des plans d'opération interne (POI) et de leur mise à jour. 13 sites ont fait l'objet d'une inspection sur ce thème. Trois ont fait l'objet d'une mise en demeure pour non respect des obligations réglementaires.



23 PPRT prescrits fin 2009

Mettre en commun les expertises dans le domaine de l'analyse des risques technologiques : le pôle interrégional pour les risques technologiques

Les collaborations entre les DREAL Nord - Pas-de-Calais et Picardie s'intensifient pour conforter la mise en place du pôle interrégional sur les risques technologiques et préciser les échanges et les modalités de soutien du pôle auprès des inspecteurs picards. Parmi les actions mises en place, 4 inspections renforcées croisées ont été réalisées et des actions de formations communes mises en œuvre.

Prévenir les risques associés aux équipements sous pression et aux canalisations de transport

La surveillance des installations frigorifiques

Les actions consécutives aux contrôles des tuyauteries effectués en 2008 ont été soldées.

La DREAL a participé à une action nationale de surveillance du parc sur les équipements dans les installations frigorifiques ; sept utilisateurs d'installations frigorifiques des secteurs agroalimentaires et de la grande distribution ont été visités.

Une part significative d'équipements de ces installations ne respecte pas les prescriptions réglementaires ; mais la DREAL n'a pas décelé de non conformité mettant en doute la résistance des équipements. Les établissements concernés ont engagé des mesures de mise en conformité jugées adéquates.

La surveillance des organismes habilités

La surveillance des trois organismes habilités s'est appliquée au travers de deux visites d'agence dans le Nord et de 17 visites sur place avec le représentant de l'organisme.

Les résultats de ces visites ont été remontés au service qui gère l'habilitation de ces organismes.

La sécurité du transport et de la distribution du gaz

De trop nombreux accidents ont lieu sur des canalisations de gaz existantes, du fait de travaux réalisés à proximité. La DREAL a initié la mise en place d'une charte de bon comportement. Une visite, suite à plusieurs accrochages, a été réalisée sur un chantier dans le Nord.

Vingt études de sécurité devaient être remises par les transporteurs par canalisation à l'administration ; au mois de février 2010, 15 ont été reçues et deux transporteurs retardataires ont déjà fait l'objet d'une mise en demeure sur ce point. La DREAL a réalisé un premier « porter à connaissance » du tracé de canalisations et des zones dont l'urbanisation est limitée, à 64 communes.

La surveillance des transporteurs a été réalisée selon les instructions nationales (3 réunions annuelles ; trois visites d'exploitant et d'organisme). La consultation des maires et services pour le projet de canalisation des « Hauts de France 2 » qui traverse les deux départements a été réalisée. L'instruction suit son cours.



Prévenir les risques naturels, hydrauliques et miniers

La prévention des risques d'inondation : 63 communes de plus dotées d'un PPR

61 communes de plus sont dotées d'un plan de prévention des risques (PPR). Une concertation adaptée aux territoires, menée par les DDTM épaulées par la DREAL, permet de les orienter vers un urbanisme durable et de diffuser la culture du risque.

La DREAL a également terminé l'atlas des zones inondables de la vallée de la Scarpe Aval. Cet atlas a été communiqué aux élus fin 2009.

La mise en place du plan séisme

La DREAL a piloté la mise en place du plan séisme dans la région, soumise dans sa partie est à un aléa sismique modéré.

La DREAL a ainsi coordonné les actions des services de l'État, développé avec l'éducation nationale une offre de formation à l'attention des professionnels du bâtiment et organisé une exposition à destination des scolaires sur le risque sismique visitée par plus de 1 500 élèves.

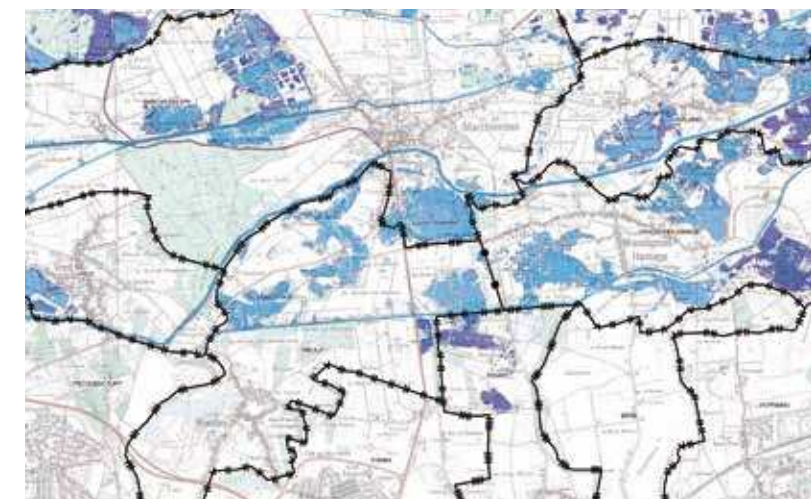


La partie Est du Nord - Pas de Calais est soumise à un aléa sismique modéré.

La prévention des risques miniers

Les travaux relatifs au rehaussement de la digue de Bruay-La-Buissière ont été achevés, ceux de mise en sécurité des anciens sites miniers (puits 1 d'Annezin, puits A et B de Vendin-lès-Béthune, galerie d'Annoeullin,...) ont été lancés. La DREAL a de plus instruit quatre demandes d'indemnisation pour désordres miniers.

La démarche régionale d'élaboration des plans de prévention des risques miniers (PPRM) a été poursuivie en 2009, avec la validation de l'étude d'aléas du bassin ferifère de l'Avesnois.



En 2009, la DREAL a publié l'Atlas des zones inondables de la vallée de la Scarpe aval.

La prévision des crues : de nouveaux cours d'eau surveillés... à bon escient !

Des crues d'importance ont touché le Pas de Calais en janvier et novembre 2009.

La DREAL a pu anticiper les conséquences de ces crues de près de 24h, ce qui a permis de préparer les évacuations et de limiter les conséquences autant que faire se peut. Ces crues ont touché des tronçons qui venaient tout juste d'être intégrés à son dispositif de surveillance.

La connaissance du débit des cours d'eau

L'exploitation de 20 stations pluviométriques, de 63 stations hydrométriques permanentes et la réalisation de nombreux jaugeages ont enrichi la connaissance hydrologique en 2009, notamment au cours des épisodes de crues.

Des audits ont été effectués sur les sites de mesure pour s'assurer de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité offertes aux agents. De nombreux travaux et réparations ont été effectués suite à ces diagnostics pour améliorer les conditions de travail des agents.



La Hem en novembre 2009



Objectifs 2010

Réduire les pollutions

- **Contrôler** les détenteurs d'appareils contenant des PolyChloroBiphényles (PCB) ou des PolyChloroTerphényles (PCT), afin de vérifier la correcte élimination ou décontamination de ces appareils avant le 31 décembre 2010.
- **Réaliser** des actions de diagnostic des sites potentiellement pollués situés à proximité d'établissements sensibles et mettre en place des actions de communication correspondantes.
- **Finaliser** le deuxième plan régional santé environnement (PRSE 2), sur la base notamment des objectifs et actions définis par le plan national santé-environnement n°2.
- **Poursuivre** l'action visant la réduction des substances toxiques dans l'air et dans l'eau, en application du plan national santé-environnement n°2, notamment par l'identification des installations concernées du point de vue de leurs rejets atmosphériques.
- **Surveiller** l'impact environnemental des sites de dépôt de déchets à radio-activité naturelle renforcée et réaliser une information associée à cette surveillance.

Risques technologiques

- **Poursuivre** la mise en œuvre des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) : tous les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) doivent être prescrits en 2010, soient huit nouveaux PPRT, 12 nouveaux PPRT doivent être approuvés.
- **Inspecter** tous les sites SEVESO seuil haut, en mettant notamment en place des inspections sur les automates de sécurité et sur les plans d'opération interne (POI) dans le cadre des actions nationales portant sur ces thèmes.
- **S'assurer** de la remise des études de dangers des nœuds d'infrastructure (action nouvelle) et commencer leur examen.
- **Mener** des inspections sur la thématique du vieillissement.
- **Mettre en place** des actions de surveillance du parc (action nationale à définir et chaufferies).
- **Examiner** les plans de surveillance et de maintenance des canalisations de transport en service, établir les porter à connaissance les concernant et instruire le dossier de la canalisation des Hauts de France, mener les actions de sensibilisation relatives à la prévention des accidents sur les réseaux de distribution de gaz.
- **Engager** des actions de surveillance des chantiers réalisés à proximité des réseaux de distribution du gaz.

Risques naturels

- **Accélérer** la mise en place des PPR littoraux.
- **Assurer** le porter à connaissance de l'état des ouvrages de défense à la mer. Accompagner la mise en place d'un plan pluriannuel d'entretien. Accompagner la mise en œuvre du plan digues.
- **Obtenir** la certification « qualité » iso 9001 pour le service de prévision des crues.
- **Développer et publier** des analyses hydrologiques sur la région Nord - Pas-de-Calais (évolution des crues, des étiages...).
- **Mettre en œuvre** la directive inondation.
- **Mettre en œuvre** les conclusions des groupes de travail sur l'aménagement du territoire des waterings : nouvelle gouvernance, nouveaux financements.
- **Poursuivre** la démarche des plans de prévention des risques miniers : lancer le premier plan de prévention des risques miniers.



Les assises nationales des risques technologiques

La 4^{ème} édition des assises nationales des risques technologiques se déroulera le 21 octobre 2010 à Douai. Les Assises 2010 ont pour double ambition de s'installer plus fortement encore dans la vie des risques, en s'ouvrant aux risques chroniques, en proposant un bilan de la «table ronde» sur les risques et en renforçant ses partenariats (secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles (S3PI), association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS), union des industries chimiques (UIC), institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) et France nature environnement (FNE)), et de renforcer la participation nationale en améliorant la qualité des plénières et ateliers au regard des préoccupations locales grâce à l'implication en amont du réseau des DREAL et des S3PI de toute la France.

Y seront notamment abordées les questions de l'actualité des risques technologiques, du devenir des industries à risque et de l'évaluation des risques sanitaires.

Préserver les milieux naturels et les ressources, prévenir les pollutions

La création de la DREAL permet d'unifier à l'échelon régional l'action de l'État contre toutes les pressions polluantes, en faveur de tous les milieux naturels.

Enjeux régionaux

Le Nord - Pas-de-Calais est confronté à des problèmes de disponibilité de la ressource en eau, en raison de la pollution croissante des eaux souterraines qui fournissent la quasi totalité de l'eau potable en région. L'homme est également intervenu sur les cours d'eau et les milieux aquatiques, en aménageant l'espace pour ses besoins, trop souvent en perturbant la biologie des cours d'eau. La reconquête de la qualité des eaux est donc un réel défi. La biodiversité régionale est à la fois très riche et fortement menacée. La diversité des paysages et une mosaïque de milieux expliquent cette richesse mais ces milieux sont souvent devenus des reliquats en raison de très fortes pressions humaines.

Ces milieux devenant fragmentés et banals, la biodiversité s'érode. La constitution d'un réseau maillé d'espaces naturels remarquables reliés par des corridors biologiques est indispensable pour préserver ce qu'il en reste et reconquérir des espaces. Des outils contractuels et réglementaires doivent être combinés pour protéger et gérer les milieux. La biodiversité doit être davantage inscrite dans les politiques de planification à long terme de l'usage des espaces.

Même si la qualité de l'air est globalement bonne dans la région la plus grande partie de l'année, son impact sur la santé est un souci important du public et de l'administration, justifiant une action

sur les zones à problème ou certaines familles de substances comme les poussières. La production de déchets continue d'augmenter, notamment celle des ménages : la réduction et la valorisation préconisées par le Grenelle sont plus que jamais d'actualité. Les sols forment une ressource non renouvelable et sont très vulnérables du fait de leur consommation. Le recyclage d'anciens sites industriels est un exemple vertueux, nécessitant parfois une dépollution. Au-delà de cet exemple, une véritable politique foncière régionale est nécessaire. Les ressources minérales (carrières) seront bientôt encadrées par des schémas départementaux offrant une vision à 10 ans.

Fait marquant

Vers une montée en puissance de la police de la nature

Impulsion forte du ministre d'État, incitation du Grenelle, année mondiale de la biodiversité, opportunité liée à la création de la DREAL : de très nets signaux convergent en faveur d'un renforcement de la police de la nature. L'enjeu est simple : il faut éviter, réduire, voire compenser les impacts sur l'eau et la biodiversité des projets de toute sorte. Pour la DREAL et les services qu'elle pilote au niveau régional, une nette montée en expertise s'est amorcée en 2009. Premier résultat visible : l'eau et la biodiversité sont désormais pris en compte très en amont de l'examen par la DREAL des dossiers d'installations classées.

Le suivi et le contrôle des mesures destinées à compenser les impacts négatifs de certains projets vont s'intensifier dès 2010.



La reconquête de la qualité de l'eau s'étalera jusqu'en 2027. Une première vague d'actions est désormais planifiée entre 2010 et 2015.

Retrouver des eaux en bon état dans l'ensemble du bassin Artois-Picardie

Approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Le cap est fixé pour retrouver des eaux en bon état !

En approuvant le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et le programme de mesures du bassin Artois-Picardie le 20 novembre 2009, le préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie a fixé la stratégie et arrêté un vaste plan d'action destiné à atteindre le bon état des eaux pour la période de 2010 à 2015.

Le SDAGE fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Adopté à l'unanimité par le comité de bassin le 16 octobre 2009, il intègre les obligations définies par la directive cadre sur l'eau ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux d'ici à 2015.

Ce document stratégique a été élaboré sous la conduite du comité de bassin, pendant près de 4 ans par de très nombreuses réunions des acteurs de l'eau, avec deux consultations du public et deux consultations institutionnelles. Il fixe des objectifs, des orientations et des règles de travail qui vont s'imposer à toutes les décisions administratives dans le domaine de l'eau, aux documents d'urbanisme et aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Il est complété par un programme de mesures qui identifie les actions à mettre en œuvre, territoire par territoire, pour atteindre les objectifs définis dans le SDAGE.

Elaboré sous la responsabilité de l'État (DREAL) qui a associé les instances du bassin, il a été arrêté par le préfet coordonnateur de bassin. L'arrêté du préfet, publié le 17 décembre 2009 au journal officiel, finalise ainsi une large concertation et marque le démarrage d'une période de six ans pour atteindre les objectifs ainsi définis. La première étape fixe le cap : disposer de 50% des eaux en bon état écologique d'ici à 2015 (contre 25% aujourd'hui).

Phoques veaux marins au large du Cap Blanc nez. La biodiversité marine, nouvel enjeu des politiques publiques régionales.

Crédit : copyright Sylvain Pézeril / OCEAMM

De la source à l'embouchure...

Une usine par-ci, une station d'épuration ou un gros élevage par-là, de grandes cultures aux abords des cours d'eau : directive cadre sur l'eau oblige, l'administration doit désormais s'intéresser de façon croissante aux effets des rejets qui se cumulent le long d'une rivière.

Pour espérer atteindre le bon état d'un cours d'eau, en général mesuré près de son embouchure, il faut intégrer toutes les informations disponibles à l'amont. En connaissant l'ensemble des rejets sur les bassins versants, on peut mieux cibler les actions les plus pertinentes pour agir au mieux sur les flux de polluants.

En 2009, la DREAL a élaboré une méthodologie qu'elle a appliquée sur quatre bassins versants pour dresser le bilan des rejets. Les résultats donnent des éléments concrets aux services en charge de la police de l'eau et de l'inspection des installations classées pour mener le cas échéant des actions de réduction des flux.

Cette analyse sera étendue à d'autres bassins versants en 2010.

Les regards se tournent vers le large

Jusqu'alors investie sur le littoral et les eaux côtières, la DREAL étend désormais son action en pleine mer, en liaison avec la préfecture de façade de la Manche et de la mer du Nord.

Aide au projet de création d'un parc naturel marin dans les estuaires de la Somme, de l'Authie et de la Canche, pilotage de Natura 2000 en mer, préparation régionale du Grenelle de la mer, état des eaux marines à définir au sens de la directive « stratégie pour le milieu marin » adoptée en 2008 : autant de chantiers témoignant de l'intérêt croissant porté à la préservation des mers et à la conciliation à trouver entre les enjeux écologiques et socio-économiques du milieu marin et du monde maritime.

En Nord - Pas-de-Calais, la préservation de la biodiversité marine passe notamment par la désignation de cinq sites Natura 2000 marins, représentant un ensemble de 2 067 km² de surface maritime.

La prochaine étape prévoit de doter les sites de documents de gestion, à partir de 2010, avec notamment la mise en place de comités de pilotage.

Restaurer les habitats aquatiques : une équation compliquée

La DREAL a installé, avec l'agence de l'eau et l'office national des eaux et des milieux aquatiques (ONEMA), un groupe de coordination sur l'hydromorphologie dans le bassin Artois - Picardie.

Sa mission prioritaire est de veiller à une bonne mise en œuvre du volet « restauration des cours d'eau » prévu par le programme de mesures.

Dans ce domaine, les financements abondent mais le passage à l'action est difficile : les maîtres d'ouvrage sont rares, la réglementation complexe, les connaissances scientifiques lacunaires. Le groupe associera sous forme de volontariat les principaux organismes qui ont un réel effet de levier. Le groupe s'est doté d'un mandat pluriannuel afin que chacun puisse inscrire son action dans ce cadre collectif.



Des obstacles empêchent le bon fonctionnement des cours d'eau

Protéger la nature, la biodiversité et les paysages



Il ne reste que 101 stations connues en France du Liparis de Loesel. Le plan national d'action évitera-t-il sa disparition ?

Crédit : copyright Bertille Valentin (Conservatoire Botanique National de Bailleul)

L'Agrion de Mercure, seule libellule présente en Nord - Pas-de-Calais sur les 18 espèces d'odonates les plus menacées de France.

Crédit : copyright Nicolas Mezieres



Agir en faveur des espèces de faune et de flore menacées

Quel sont les points communs entre l'orchidée Liparis de Loesel et les libellules ?

Il y en a au moins deux : elles sont menacées d'extinction en France et c'est à la DREAL Nord - Pas-de-Calais qu'a été confié en 2009 le soin de piloter le plan national qui doit empêcher leur disparition. Dans la continuité des orientations de la stratégie nationale pour la biodiversité et dans le cadre du programme visant à stopper la perte de biodiversité issu du Grenelle de l'environnement, le ministère en charge de l'environnement a mis en place des

plans nationaux d'actions (PNA) en faveur de 131 espèces menacées.

Ces plans visent une action concertée et d'envergure nationale autour d'espèces particulièrement menacées sur le territoire français et considérées en danger critique d'extinction.

La DREAL assure également une contribution à neuf plans confiés à d'autres DREAL (plans concernant chiroptères, Chouette chevêche, Râle des genêts, Butor étoilé, Pie-grièches, plantes messicoles, insectes pollinisateurs, vieux bois, naïades).



Mieux connaître la nature pour mieux la protéger

Pour agir efficacement en faveur de la biodiversité, le Grenelle a placé au premier plan l'amélioration de la connaissance.

De nombreuses demandes d'information témoignent des besoins des porteurs de projet et de leurs bureaux d'études.

L'État étant responsable de l'inventaire du patrimoine naturel, la DREAL l'organise en région et développe le savoir.

Elle veille au partage des données et à la diffusion de la connaissance naturaliste. Priorité a été donnée aux inventaires à réaliser en vue de la mise à jour des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Trois organismes ont apporté un appui essentiel à cette tâche : le conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas de Calais, le conservatoire botanique national de Bailleul et le groupe ornithologique et naturaliste du Nord - Pas-de-Calais. Pour chaque ZNIEFF, il s'agit de décrire le patrimoine naturel et les espèces déterminantes de faune et flore présentes. Grâce à ce travail, les avis rendus sur des impacts de projets seront plus pertinents, le schéma régional de cohérence écologique et la trame verte et bleue reposeront sur des bases de connaissance rafraîchies. Fin 2009, ce sont 79 des 321 ZNIEFF qui étaient mises à jour.

L'objectif est d'achever ce travail de fourmi en 2010, puis après validation au plan scientifique, de publier cette masse de connaissances.

L'observatoire de la biodiversité est lancé

22% des espèces de champignons, 38% des espèces d'oiseaux, 30% des espèces de plantes sont aujourd'hui menacées de disparition à court ou moyen terme dans le Nord - Pas-de-Calais. Face aux menaces qui pèsent sur la biodiversité régionale, la DREAL et le conseil régional ont créé

un observatoire de la biodiversité. Véritable outil de partage de la connaissance collecté par les naturalistes, l'observatoire entend informer, sensibiliser et mobiliser le plus grand nombre à commencer par les habitants du Nord - Pas-de-Calais. Quel est l'état de la biodiversité régionale en 2010 ? Sur quels types de projets doivent porter les efforts ? Quels résultats sont observables ? En 2010, cet outil novateur, au service de tous et accessible à tous, doit fournir plus de 50 indicateurs qui aideront à répondre à ces questions.



Le triton ponctué, espèce protégée, fait l'objet d'un suivi de sa population
Crédit : Copyright : Nicolas QUENDEZ

Agir sur les pressions polluantes ou consommatrices de ressources

La conformité des établissements IPPC par rapport à la directive

La DREAL contrôle 264 établissements industriels relevant de la directive « IPPC » sur le contrôle et la réduction intégrés des pollutions.

L'objectif 2009 était de donner acte ou de prescrire la mise en œuvre des meilleures technologies disponibles sur la totalité du parc. Au 31 décembre 2009, 91% des établissements avaient fait l'objet d'un rapport donnant acte de la conformité ou d'un arrêté préfectoral de mise en conformité. L'ensemble du parc IPPC a été examiné et les projets d'arrêtés préfectoraux correspondants présentés au CODERST au plus tard en décembre 2009, à l'exception d'un seul établissement. Le taux de conformité sera donc de 99,6 % dans les premières semaines de 2010 dès les arrêtés signés, et de 100% dès l'examen du dernier établissement terminé.

La recherche de réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau

Cette action doit permettre de détecter, puis de réduire les flux de substances toxiques rejetées dans les cours d'eau. En 2009, sur la base des résultats d'une phase pilote réalisée entre 2003 et 2007 sur les rejets de 242 établissements industriels, des arrêtés préfectoraux ont imposé, aux établissements industriels présentant les enjeux les plus importants en la matière, la réalisation d'une campagne de 6 analyses mensuelles de l'ensemble des paramètres identifiés comme potentiellement présents dans leurs rejets aqueux. 48 projets d'arrêtés préfectoraux ont ainsi été proposés à la signature des préfets.

La lutte contre les pollutions d'origine agricole s'intensifie

« Faire moins compliqué et surtout plus efficace » : la demande des préfets du bassin Artois-Picardie aux services de police de l'eau était claire, il y a deux ans, au sujet des plans de lutte contre les pollutions par les nitrates agricoles. La DREAL de bassin était alors chargée de coordonner cette inflexion.

D'ici à fin 2012, deux pratiques agricoles seront généralisées : l'implantation de bandes enherbées le long des cours d'eau cartographiés au titre des bonnes conditions agro-environnementales (BCAE)

et la couverture des sols en période de risque de lessivage.

Ces deux mesures phares des nouveaux programmes d'action « nitrates » 2009-2012 sont efficaces pour l'environnement, applicables par les agriculteurs et contrôlables par la police de l'eau.

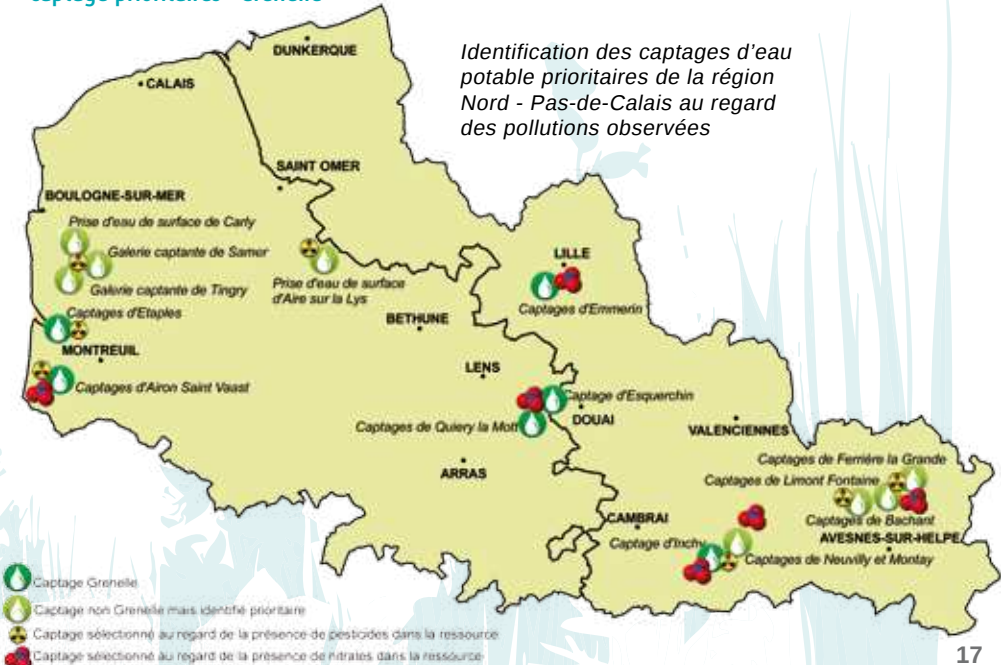
Elles seront garantes des efforts conjugués, profession agricole et administration, pour répondre à l'enjeu du bon état des eaux dans le bassin.

Les préfets du bassin Artois-Picardie ont arrêté ces dispositions en juin 2009. Pour que les engagements français en faveur d'une meilleure qualité de l'eau soient atteints, l'engagement de tous les agriculteurs est nécessaire : le préfet de bassin et les chambres d'agriculture ont relayé ensemble ce message vers l'ensemble de la profession. L'objectif 2010 des services de police de l'eau sera de contrôler 2% des agriculteurs travaillant dans la zone vulnérable, ce qui peut paraître peu, mais représente le double des contrôles réalisés jusqu'alors.

Une action renforcée pour les captages les plus pollués

C'est un engagement du Grenelle de l'environnement : assurer fin 2012 une protection renforcée des 500 captages d'eau potable les plus stratégiques de France et soumis à des pollutions ou des risques de pollutions par les nitrates et les pesticides. Protéger une ressource à long terme, plutôt que de fermer un captage pollué et d'en ouvrir un nouveau un peu plus loin : c'est l'esprit de cette politique ambitieuse.

Captage prioritaires « Grenelle »



Identification des captages d'eau potable prioritaires de la région Nord - Pas-de-Calais au regard des pollutions observées

Objectifs 2010

Faire appliquer la directive cadre européenne sur l'eau (DCE)

- Communiquer sur le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), coordonner la mise en œuvre du programme de mesures.
- Assurer le suivi du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et du programme de mesures (bases de données, indicateurs).
- Piloter la production des connaissances sur l'eau.
- Orienter dans le sens de la directive cadre sur l'eau (DCE) l'activité des 13 commissions locales de l'eau.

Piloter l'action régalienne de l'État sur l'eau en région ou dans le bassin

- Renforcer l'action de police de l'eau, en pilotant et soutenant l'action des services de police de l'eau, installés dans les DDTM.
- Améliorer la prise en compte de l'eau et de la biodiversité dans les études d'impact.
- Renforcer la concertation avec la profession pour mieux lutter contre les pollutions agricoles.
- Harmoniser les pratiques de police de l'environnement.
- Mettre en œuvre la loi sur la responsabilité environnementale.

Conduire la politique des milieux aquatiques et marins à l'échelle de la région ou du bassin

- Restaurer des milieux aquatiques.
- Développer la connaissance des milieux marins.

Préserver et contribuer à la gestion des espaces de biodiversité

- Développer la connaissance naturaliste, participer à la stratégie nationale en faveur des aires protégées.
- Piloter deux plans nationaux de préservation en faveur des espèces menacées ou de lutte contre les espèces indésirables.
- Renforcer la police de la nature et la piloter au niveau régional.
- Terminer la mise en place et piloter le réseau Natura 2000 terrestre et marin, concourir à l'émergence du « parc naturel marin des trois estuaires ».
- Démarrer les travaux de la trame verte et bleue (schéma régional de cohérence écologique).
- Finaliser la mise à jour des ZNIEFF.
- Mettre en application les textes de 2010 sur les études d'incidence.

Développer la connaissance et la préservation des paysages et améliorer la qualité de leur prise en compte dans les aménagements

- Renforcer l'action d'inspection des sites.
- Moderniser l'inventaire des sites.

Accroître la prise en compte des effets sur les milieux par l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

- Quantifier la réduction de flux dans l'eau et l'air engendrée par l'application de la directive sur la prévention et le contrôle intégrés des pollutions (IPPC).
- Tester les mesures de gestion des déchets mises en œuvre dans les installations IPPC.
- Identifier les données disponibles sur les contraintes d'urbanisme pesant sur d'anciennes friches polluées.

Structurer l'action au bénéfice des milieux en englobant progressivement l'ensemble des pressions

- Finaliser le schéma des carrières.
- Favoriser l'émergence d'au moins une filière de traitement des sédiments marins et fluviaux.
- Planifier la gestion des déchets, réduire et valoriser les déchets.
- Mettre à jour le plan de surveillance de la qualité de l'air.

Définir et porter une politique d'intervention foncière de l'État dans la région Nord-Pas-de-Calais



La région Nord - Pas-de-Calais est une région fortement consommatrice d'énergie, du fait de la présence importante de l'industrie, de la forte densité de population, de la péri-urbanisation qui génère des transports et de sa situation propice au transport routier de transit, notamment de marchandises.

Sa consommation énergétique s'élève à 8 % de la consommation nationale, alors qu'elle ne représente que 6,6 % de la population nationale : la consommation d'énergie finale par habitant y est donc supérieure à la moyenne. Des programmes visant l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et la prise en compte de l'enjeu énergie dans l'aménagement sont conduits depuis plusieurs années.

Maîtriser l'énergie en prenant en compte les enjeux sociaux et environnementaux du logement et de l'aménagement des territoires

Les grands objectifs nationaux de lutte contre le changement climatique visent la réduction de la consommation énergétique de 20% en 2020 et la production d'énergie renouvelable correspondant à 23% de la consommation énergétique. A ceci s'ajoute un objectif à plus long terme de division par quatre des émissions de gaz à effet de serre, d'ici 2050.

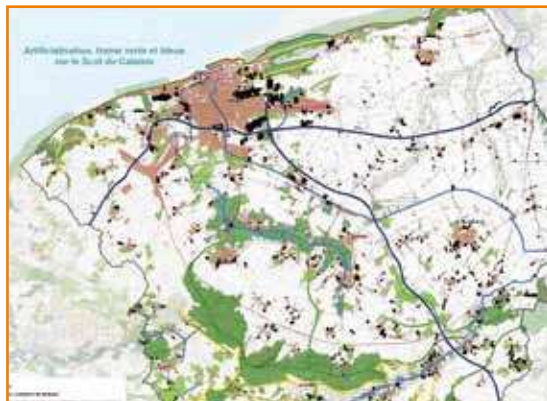
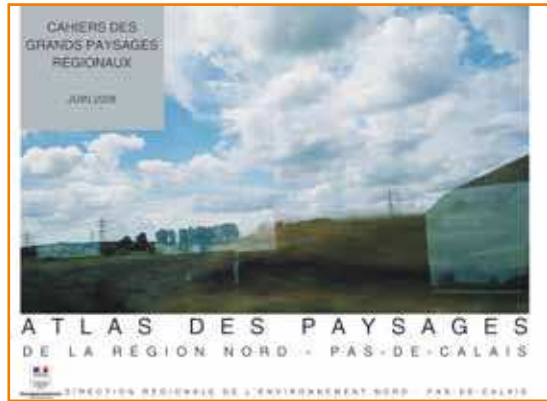
Enjeux régionaux

La région est, par ailleurs, un pôle important de production d'électricité et s'affirme comme l'une des plus ouvertes au développement des énergies renouvelables, en particulier l'éolien. Elle est également dotée d'un potentiel et de projets en matière de valorisation des énergies renouvelables liées à la biomasse, aux biocarburants et au solaire. Les économies d'énergie et la réduction des gaz à effet de serre sont des objectifs majeurs pris en compte dans les politiques publiques de l'habitat, la construction, l'urbanisation et l'aménagement durable, et plus globalement dans la démarche « ville de demain ». Et les préoccupations sociales et environnementales sous-tendent toute action, notamment pour le logement, la gestion du foncier et l'évaluation de tout projet.

Fait marquant

La DREAL encourage l'aménagement équilibré de la zone littorale.

Le littoral du Nord-Pas-de-Calais est la deuxième région côtière la plus densément peuplée (plus de 700 h/km²) après Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Il présente une proportion de territoires « artificialisés » supérieure à la moyenne régionale, avec de grandes infrastructures (tunnel sous la Manche, autoroute) et des industries (zone portuaire de Dunkerque sur plus de 10 km). L'importance des espaces naturels et leur grand intérêt écologique demeurent mais ont contribué au développement du tourisme et de la villégiature, pression supplémentaire s'exerçant sur le littoral, où l'aménagement équilibré est un enjeu essentiel, traité via les documents d'urbanisme (SCOT, PLU). La DREAL a présenté aux élus du littoral et partenaires locaux des études sur l'urbanisation et l'artificialisation de ces territoires particuliers (notamment à propos du SCOT du Calaisis), dans la perspective du changement climatique et de la préservation de la biodiversité, en axant la réflexion sur l'équilibre à trouver entre les différents usages du littoral.



Axer la réflexion sur l'équilibre à trouver entre les différents usages du littoral.

Le défi des énergies renouvelables

Un colloque « défis des énergies renouvelables en Nord - Pas-de-Calais » organisé en juin 2009 par la DREAL a rassemblé 150 personnes à Arras. Il a permis l'échange entre associations, porteurs de projets éoliens, élus, administrations....

La DREAL, outre l'élaboration d'un ambitieux volet éolien du schéma régional des énergies renouvelables, donne régulièrement des avis sur les projets éoliens, de centrales photovoltaïques ou de biomasse. Elle instruit pour le compte du préfet les zones de développement de l'éolien qui permettent le rachat de l'électricité à des tarifs bonifiés.



Le colloque a rassemblé 150 personnes à Arras.

L'aménagement durable passe par un travail de mise en cohérence

La maîtrise de l'urbanisation, la lutte contre le changement climatique et la réhabilitation du capital naturel ne peuvent être recherchés séparément : l'élaboration d'un cadre de cohérence de l'aménagement et des transports pour l'aire métropolitaine lilloise a été lancée par l'État en 2009, en associant largement les acteurs du territoire pour construire une vision partagée des projets de chacun et les harmoniser dans une perspective de développement durable.

Ce chantier est étroitement lié à cet autre projet structurant : le schéma régional climat air énergie, qui doit déterminer les enjeux de maîtrise de l'énergie, de valorisation des potentiels énergétiques et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

Il doit également fixer les grandes orientations en matière d'adaptation du territoire au changement climatique et d'amélioration de la qualité de l'air aux horizons 2020 et 2050.

Ce schéma intégrera le schéma régional des énergies renouvelables (éolien, biomasse, solaire...) et sera décliné en actions concrètes via notamment le plan climat régional, également en cours d'élaboration.

Les schémas de cohérence territoriale (Scot), les plans de déplacements urbains (PDU) et les plans locaux d'urbanisme (PLU) prendront en compte les orientations et mesures des plans climats territoriaux et du futur schéma régional climat air énergie.

En ce qui concerne la reconversion de sites en tissus urbains, un appel à projets exemplaires a été lancé en 2009, afin de les accompagner vers « l'excellence territoriale » grâce à des fonds FEDER, ces projets étant sélectionnés sur leurs retombées économiques, patrimoniales, environnementales, sociales.

Sur 36 dossiers de candidature instruits, 15 ont été retenus pour 46,7 millions d'euros, six autres dossiers bénéficieront de crédits d'ingénierie pour 1,2 millions d'euros.

Par ailleurs, deux parcs naturels régionaux, Scarpe Escaut et Avesnois, ont vu leur projet de charte examiné en enquête publique. Le parc caps et marais d'opale s'est également lancé dans la révision de sa charte.

Une autorité environnementale pour mesurer l'impact des projets

Désormais, tous les projets d'envergure ou dont le montant financier dépasse 1,9 millions d'euros sont soumis à l'avis de l'autorité environnementale. La DREAL rend ces avis au nom du préfet de région. C'est ainsi que des projets de quartiers, de zones d'activités, de routes départementales, ou de Grand Stade (Lille) ont été expertisés pour s'assurer de la bonne prise en compte de l'environnement. L'avis rendu par l'autorité environnementale est public : il est consultable sur internet et fait partie du dossier mis à l'enquête publique, fournissant une meilleure information collective et des éléments de jugement avant l'approbation du dossier.

Des missions régaliennes assurées pour la production, le transport et la distribution d'énergie

- *Instruction des demandes d'autorisation des ouvrages de transport d'électricité en respectant un délai inférieur à 120 jours.*
- *142 dossiers de procédures traités et près de 900 dossiers d'information sur les ouvrages de distribution électrique.*
- *Actualisation du schéma de développement du réseau public de transport d'électricité.*
- *Inspection du travail sur les réseaux de transport d'énergie.*
- *250 certificats ouvrant droit à obligation d'achat délivrés dans le délai de 2 mois après réception du dossier.*

Les certificats d'économies d'énergie : un dispositif en pleine expansion

Renforcé par le Grenelle, il impose aux fournisseurs d'énergie (les « obligés ») de réaliser ou faire réaliser par leurs clients des actions ou travaux d'économies d'énergie, comptabilisés sous forme de certificats d'économies d'énergie. Si ces fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, carburant, etc.) n'atteignent pas les objectifs fixés, ils sont soumis à des pénalités financières. Par ailleurs, toute autre personne morale (« non obligé ») peut également bénéficier du dispositif sous certaines conditions, et ainsi revendre leurs CEE aux obligés. Jusqu'à fin 2009, la DREAL Nord - Pas-de-Calais a reçu pour 10 TWh cumac (*) de demandes de certificats d'économies d'énergie, soit plus de 11% de la demande nationale (80% se situant en Ile-de-France) et plus de 8 TWh cumac ont été délivrés (soit 300 dossiers instruits), pour un objectif régional de 0,66 TWh cumac fixé au démarrage du dispositif. Soit des objectifs dépassés de : 1 200%. Huit TWh correspondent à un peu plus de 15 mois de production d'une tranche de 900 MW d'une centrale nucléaire. La tendance est à un accroissement régulier et significatif des demandes déposées.

(*) Twh cumac : un milliard (Téra) de watt-heure d'énergie finale économisée en cumulé et actualisé sur la durée de vie de l'équipement

Le logement social : une dynamique 2009 sans précédent

Le revenu médian des ménages du Nord-Pas-de-Calais situe cette région selon l'INSEE au dernier rang des régions métropolitaines. L'obsolescence du parc privé fait jouer au parc locatif social sa fonction d'accueil des populations modestes avec des conditions de logement particulièrement dégradées, la combinaison de ces deux facteurs explique une augmentation durable du nombre de demandeurs de logements sociaux dans la région (+12% en 3 ans) et la paupérisation croissante de ces derniers : la région compte 125 000 demandeurs au 1er juillet 2009.

Les besoins sont importants mais les conditions de production de logements sociaux ne sont pas simples : dans les agglomérations régionales les plus importantes et en particulier l'agglomération lilloise, les politiques urbaines visent depuis de nombreuses années à favoriser le renouvellement d'un tissu urbain ancien ou le recyclage d'emprises industrielles au prix d'importantes dépenses de reconquête du foncier. Dans la région, près de 45% des 4 millions d'habitants ont moins de 30 ans, la part relative des ménages d'une seule personne s'accroît nettement et les situations de pauvreté et de précarité restent prégnantes ; le niveau de revenu par unité de consommation y est nettement plus faible que pour la France entière. La politique du logement vise à répondre au plus près des besoins :

- des logements anciens et inconfortables, bien que souvent individuels, et un habitat privé parfois indigne qui génère une augmentation des demandes de logement social,
- des besoins en logements qui restent à un niveau élevé malgré un parc important de près de 400 000 logements locatifs sociaux (au 1er juillet 2009 : 125 297 demandes en stock contre 115 600 au 1er juillet 2006),
- une demande importante sur le segment le plus social du parc de logement public : 11 % des demandes émanent de personnes sans logement ou en centre d'hébergement ou résidant en habitat précaire ou insalubre,
- dans l'agglomération lilloise, les marchés locaux de l'habitat connaissent des réelles tensions sous l'effet conjugué de l'augmentation de la demande, du surcoût du foncier et des processus de métropolisation.

La mise en oeuvre de la loi du 25 mars 2009 « mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion » a visé notamment à accroître la production de logements du parc social public et privé. En outre, le Président de la République a présenté à Douai un plan de relance de l'économie fondé sur l'investissement, qui a bénéficié de mesures d'aides à la construction et à la réhabilitation de logements. Au final, 7 626 logements sociaux publics ont été financés en 2009 (+8,6% par rapport à 2008), dont 1 602 logements très sociaux « Plai » (Prêt locatif aidé d'intégration) (+92%). Et 64 MD de subventions de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) ont permis d'améliorer le parc privé.

En outre, dans le cadre de l'appel à candidatures au titre du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, huit dossiers ont été déposés. Un avis portant sur les enjeux de renouvellement urbain et de lutte contre l'habitat indigne ainsi que de lutte contre la précarité énergétique et la promotion de l'efficacité thermique a été rendu au préfet de région. Trois projets ont été retenus pour la région (sur Calais et la métropole lilloise), avec un double financement ANRU (agence nationale pour la rénovation urbaine) et ANAH. Par ailleurs, une étude régionale « logement des jeunes en lien avec les problématiques d'insertion et de mobilité » a été présentée aux collectivités locales, et deux comités régionaux de l'habitat ont été organisés dont celui du 15 octobre à l'occasion de la visite du secrétaire d'État au logement et à l'urbanisme.

La construction: levier majeur pour un développement à la fois économique et environnemental

Le secteur du bâtiment est très consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre. L'application du Grenelle impose une nouvelle approche de la construction neuve et de la réhabilitation du parc résidentiel. Plusieurs actions ont été menées en 2009 et se poursuivront en 2010:

- l'animation des réseaux professionnels du BTP par la réactivation de la cellule économique régionale,
- la publication de lettres d'information des professionnels de la construction et des collectivités locales sur la qualité de la construction, le Grenelle ou l'accessibilité pour les personnes handicapées,
- une campagne de réunions d'information sur l'éco-prêt à taux zéro et sur les autres aides fiscales et financières en faveur de la performance énergétique des bâtiments,
- le pilotage du plan bâtiment État, avec l'élaboration d'une stratégie régionale auprès du préfet de région pour le volet État exemplaire: des audits énergétiques réalisés pour 2 millions d'euros sur 228 bâtiments représentant une surface de 860 000 m²,

- la préparation d'un programme de réhabilitation énergétique de logements sociaux: l'aide financière des crédits européens FEDER permettra de tester le dispositif sur un échantillon d'opérations prêtes (6 000 logements), proposé par l'association régionale de l'habitat ainsi que par l'union régionale PACT (URPACT). L'objectif poursuivi par cette expérimentation est, outre de sensibiliser les habitants, de capitaliser à l'échelle régionale les bonnes pratiques et de préparer l'extension du savoir-faire à l'ensemble du parc,
- l'amélioration énergétique chez les propriétaires occupants modestes qui se poursuit avec les aides de l'ANAH (près de 3 000 réalisations ont été effectuées, soit une bonne part des besoins urgents).

Objectifs 2010

Optimiser la stratégie régionale pour viser la rencontre de l'offre de logement et de la demande dans le bon lieu, et notamment répondre aux besoins en logement des ménages en difficulté dans les zones tendues.

Intégrer le développement durable dans tous les projets liés à l'habitat et la construction, et promouvoir la qualité dans la construction et l'efficacité énergétique des bâtiments, en création comme en rénovation. Renforcer le contrôle de la réglementation thermique.

Finaliser le schéma régional éolien et le schéma régional des énergies renouvelables

Démarrer les travaux du schéma régional air climat énergie.

Assurer un retour d'expérience autour des certificats d'économie d'énergie.

Communiquer auprès des porteurs de projets, des bureaux d'études sur les enjeux de l'amélioration des études d'impact, au travers de l'évaluation environnementale.

Terminer la phase « diagnostic » de la démarche d'élaboration du cadre de cohérence de l'aire métropolitaine de Lille.

Orienter la stratégie foncière de l'EPF sur l'habitat social et la trame verte et bleue.

Contrôler l'accès à l'électricité et son transport.



Structurer et diffuser la connaissance

Le service connaissances et évaluation assure les missions d'information des acteurs socio-économiques, en particulier dans le domaine de l'environnement. Il organise, réunit et apporte la connaissance au public, nécessaire à la préparation et à l'évaluation des services de l'État.

Enjeux régionaux

- Améliorer la connaissance pour mieux aider à la prise des décisions.
- Des thématiques restent encore mal pourvus d'indicateurs: le changement climatique, le logement.
- Les études réalisées par les services du MEEDDM sont nombreuses: il importe de mieux faire connaître les résultats.
- L'évaluation environnementale des plans, programmes et projets doit être mieux structurée et améliorée.
- Les filières vertes représentent un potentiel de développement important en région.
- L'éducation à l'environnement doit être encouragée, le rôle des associations est déterminant.
- Les technologies de l'information et de la communication doivent être mises au service de l'action de la DREAL et du public.
- Piloter, administrer, développer et animer les outils de diffusion multimédias indispensables à l'exercice des missions de la DREAL.

Fait marquant

Relever un défi technique : réaliser un nouveau site Internet pilote pour la DREAL Nord - Pas-de-Calais



Dès sa naissance au mois de mars, la DREAL s'est mise en mesure d'informer le public sur ce qu'elle est (origine, enjeux, organisation) et sur ce qu'elle fait (objectifs, missions des services), à travers la mise en place d'un nouveau site Internet.

Ce portail contribue en outre, à la mission essentielle d'information environnementale. Il permet à tous d'accéder rapidement aux publications clefs de la DREAL et ce au fur et à mesure de leur diffusion (Profil environnemental, IRE, photothèque, information géographique environnementale, informations sur les crues, Enjeux pour l'Industrie, l'Atlas régional des paysages, ...). L'équipe projet mise sur les nouvelles technologies du web pour proposer un site ergonomique, complet, conforme à la nouvelle réglementation sur l'accessibilité, et ce, dans les délais impartis : un véritable défi technique qui fait référence au sein de service de l'État.

Programmer, coordonner et valoriser les études

Une programmation des études au service de l'élaboration de stratégies

Une réflexion sur la déclinaison régionale des enjeux de l'État, dont la mise en œuvre du Grenelle, a précédé l'élaboration du programme d'études 2010, arrêté collégialement, constitue un levier important de l'élaboration des projets stratégiques de la DREAL, en particulier les trois grands schémas de cohérence que sont le schéma régional éolien, le schéma régional climat air énergie et la démarche préparatoire au cadre de cohérence de l'Aire métropolitaine lilloise.

En 2009, la DREAL a programmé, en comité régional des études, 45 études régionales ou locales en priorité 1, sous maîtrise d'ouvrage DREAL, DDTM ou SN. Les domaines concernés sont déplacements, intermodalité, adaptation des transports au changement climatique; sécurité routière; prévention des risques; écoresponsabilité et sensibilisation au développement durable; aménagement durable et amélioration de l'offre logement.

La lettre des études et des journées de restitution : des outils de partage

Partager la connaissance pour contribuer à construire une véritable expertise des services du MEEDDM à l'échelle de la région Nord - Pas-de-Calais, échanger avec les partenaires producteurs d'études, tel est le but des journées de restitution des études organisées par la DREAL (deux en 2009 sur le logement et sur les transports) et de la Lettre des études, entièrement remaniée en 2009 (3 numéros publiés).

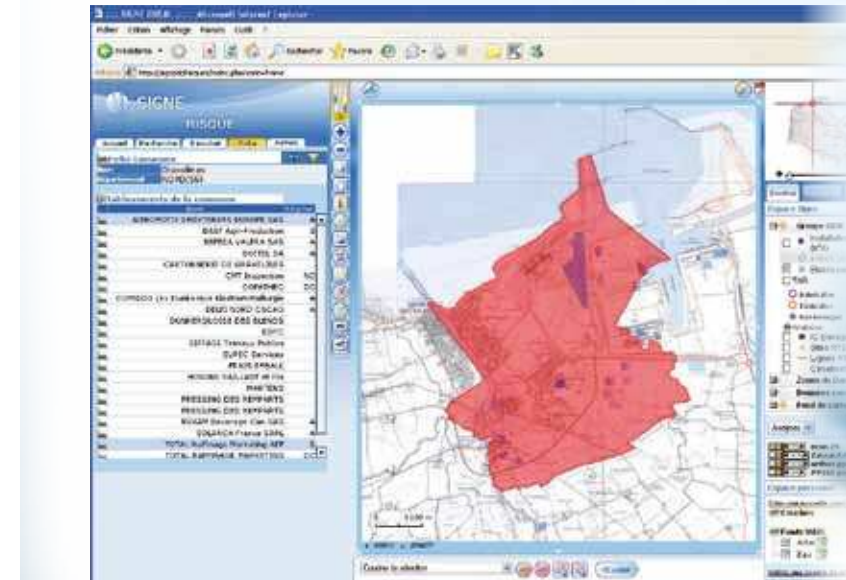
Le système d'information documentaire national sur l'environnement, fédératif des documentations régionales

La mission du centre de ressources documentaires (CRD) de la DREAL est définie par l'application de la convention Aarhus et des directives européennes concernant le droit d'accès à l'information environnementale (tout public) : il est le contributeur en région Nord-Pas-de-Calais du SIDE (Système d'Information Documentaire de l'Environnement) national.

En 2009 les bases documentaires des DIREN/DREAL migrent vers la base commune du MEEDDM accessible sur le portail du SIDE. Conformément à la convention d'Aarhus, ce portail a été mis en place pour donner accès le plus rapidement possible aux informations environnementales produites par les services du MEEDDM. Il a été l'occasion de mutualiser les informations environnementales détenues par les centres de documentation, en administration centrale et en région.

Le réseau RIVE, des centres documentaires à la disposition du public

RIVE, Réseau d'Information et de Valorisation de l'Environnement, est un partenariat de centres d'information de la région Nord-Pas de Calais spécialisés sur l'environnement dont celui de la DREAL. Sa richesse tient à la diversité et à la complémentarité des structures qui le composent : fin 2009, RIVE compte 19 membres et s'adresse de ce fait à un public élargi. Le portail RIVEDOC va évoluer pour satisfaire les nouvelles attentes.



SIGNE, permet la gestion des données sensibles (après mines, risques technologiques et icpe, TAR, sites et sols pollués...).

Analyser et diffuser les données et statistiques

Signe, un nouvel outil d'aide à la décision

Afin de valoriser l'information des inspecteurs d'installations classées, la DREAL déploie un nouveau SIG Web sécurisé appelé SIGNE, permettant la gestion des données sensibles (après mines, risques technologiques et icpe, TAR, sites et sols pollués...).

Le portail des données sur l'eau du bassin Artois-Picardie

En vue de simplifier l'accès aux données sur l'eau, la DREAL et l'Agence de l'eau Artois Picardie se sont associées pour piloter le développement d'un nouveau portail de bassin. Basé sur les nouvelles technologies web, ce portail d'extraction de données de mesure sera publié d'ici fin 2010.

Des bases de données en ligne sur le site Internet de l'observatoire régional des transports

Le site Internet de l'observatoire régional des transports (ORT), partenariat entre le Conseil régional et la DREAL, s'est enrichi en 2009 avec la mise à disposition de bases de données sur les trafics maritimes, fluviaux et aériens par exemple, à consulter sur www.ort-npdc.fr, rubrique Données>Les chiffres.

Une année riche en publications sur les transports, le logement et la construction

- Atlas transfrontalier sur l'histoire et l'environnement
- Chiffres clefs annuel du logement
- Statistiques mensuelles sur la construction neuve dans la région Nord-Pas de Calais
- Enquête trimestrielle sur la commercialisation des logements neufs
- Enquête annuelle sur le parc locatif social
- Enquête annuelle sur le prix des terrains à bâtir
- Publications à partir de l'enquête logement
- SITRAM : exploitation annuelle et présentation des données régionales du transport de marchandises, fondées sur le système d'information national

- Chiffres clefs annuels du transport
- Bilan socio-économique de l'Insee
- Étude annuelle sur les entreprises de transport routier en Nord - Pas-de-Calais : étude détaillée et plaquette synthétique
- Bilan statistique des opérations de comptage routier à la frontière belge
- Immatriculations et parc de véhicules
- Etude sur les établissements de transport routier sur le bassin d'emploi de Lille en association avec la Maison de l'emploi Pévèle Mélantois Carembault
- Enjeux pour l'industrie
- L'Industrie au regard de l'environnement, totalement remanié.

Intégrer l'environnement dans les politiques publiques

Le conseil aux services instructeurs de dossiers FEDER

Par la mise en œuvre de la priorité transversale environnementale, l'État et la Région ont souhaité générer un changement durable des comportements.

La mission accompagne, par un conseil personnalisé, plus de 50 services instructeurs de l'État et de la Région afin que l'environnement soit pris en compte dans chaque projet.

La mission réalise des outils pour le suivi de la programmation et l'évaluation : fiche-type pour chaque service à instructeur, tableau de bord pour chaque GPS et bilan pour chaque comité de programmation.

La mission très impliquée, notamment lors de 12 réunions de travail, dans l'appel à projet « Excellence Territoriale », a participé à la rédaction de l'appel à projet « Tic et Développement Durable ».

Elle a été associée à l'appel à projet « Bâtiments et quartiers de qualité énergétique et environnementale » lancé par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) pour l'année 2010.

Le travail s'est poursuivi afin d'intégrer la prise en compte de l'environnement dans les conventions-cadre de Réseau Ferré de France et Voies Navigables de France, en tenant compte des exigences du Grenelle de l'environnement.

Une mobilisation continue de l'information environnementale dans le cadre des porter à connaissance réglementaires

Les Porter à Connaissance réglementaires s'inscrivent essentiellement dans les procédures d'urbanisme et consistent en une communication écrite et circonstanciée des inventaires

et protections environnementaux, des risques naturels, technologiques (installations classées pour la protection de l'environnement, sites et sols pollués, anciens sites industriels, servitudes, ...) et miniers ainsi que des données énergie-défense (lignes électriques, canalisations de transport de gaz, hydrocarbures et produits chimiques).

La DREAL a transmis aux services demandeurs (Préfectures et DDE) plus de 700 documents.

La formation des commissaires enquêteurs : un dispositif en évolution

Outre les modules de formation environnementale habituellement proposés aux nouveaux commissaires enquêteurs, la DREAL a préparé en collaboration avec le Tribunal Administratif de Lille, un nouveau dispositif de formation (mise en place prévue en 2010) pour les commissaires enquêteurs du Nord – Pas-de-Calais , dans l'objectif de les professionnaliser et d'améliorer les procédures d'enquête publique. Elle a rencontré l'ensemble des commissaires enquêteurs sur le thème de la qualité des rapports d'enquête publique



Soutenir l'éducation à l'environnement

La DREAL a financé les projets d'éducation à l'environnement de 20 associations, pour un budget dépassant 266 000 €.

Cette aide soutient les actions à impact collectif pouvant contribuer à une évolution des comportements.

Cet encouragement n'est pas réservé exclusivement aux projets consacrés aux

jeunes au moment de leur formation initiale mais porte également sur ceux concernant les adultes.

La politique de soutien aux associations est consultable sur le site Internet de la DREAL.

Objectifs 2010

Garantir le bon fonctionnement de l'ensemble de la chaîne de la connaissance : de l'analyse des besoins, en passant par la stratégie d'acquisition de la connaissance, la programmation des études, la collecte, l'administration et l'exploitation des données, leur traitement géo-référencé, jusqu'à la diffusion, la valorisation et la capitalisation des connaissances, la gestion documentaire et des outils de diffusion.

Privilégier à chaque étape de la chaîne de la connaissance, la mobilisation transversale des services de la DREAL et des services du MEEDDM en région, les relations avec les directions centrales, le travail interservices État, et le partenariat avec les organismes producteurs et diffuseurs de connaissances (CETE, INSEE, ADEME, CBNB, ONEMA, PNR, agences d'urbanisme, CERDD), et le partenariat avec les associations. Participer au renforcement du centre mutualisé de documentation pour l'ensemble des services du MEEDDM en région.

Développer la connaissance sur l'énergie et le logement, préfigurer l'observatoire du climat.

Contribuer à la démarche de préparation d'un cadre de cohérence transport aménagement de l'aire métropolitaine lilloise.

Développer les filières vertes stratégiques en région.

Renforcer l'intégration de l'objectif de développement durable dans la stratégie des pôles de compétitivité.

Renforcer le savoir-faire en matière d'évaluation environnementale.

Garantir la bonne information de la connaissance environnementale, sa bonne prise en compte dans les CPER PO et contribuer au processus de formalisation de l'activité évaluation environnementale.

Développer la sécurité des véhicules et des transports

La sécurité des véhicules et des transports est une mission opérationnelle de la DREAL qui concourt à la sécurité routière.

La conformité au code de la route des véhicules et de leurs équipements (homologation) avant leur mise sur le marché est contrôlée, la conformité aux règles de transport des matières dangereuses est vérifiée.

Le service assure le contrôle des transports sur route, la surveillance des centres agréés pour le contrôle technique des véhicules légers et des poids lourds et de leurs réseaux.

Il gère l'accès à la profession du transport routier de marchandises et assure le respect des règles de circulation et de concurrence du transport routier, définit les itinéraires et instruit les demandes de transport exceptionnel.

Enjeux régionaux

- Améliorer la sécurité routière : sécurité des véhicules et contrôle de leur conformité au code de la route, contrôle des transports terrestres.
- Contribuer à la sécurité juridique et financière, à l'équité et au respect des règles de concurrence entre entreprises de transports terrestres de voyageurs ou de marchandises, les accompagner dans leur développement.
- Inciter les entreprises du transport routier à réduire leurs émissions de CO₂.

Veiller à la bonne gestion des transports terrestres

Registre des entreprises de transports: une activité soutenue

Le service a assuré le suivi de 2 575 entreprises de transport de marchandises, de 306 commissionnaires de transport, de 525 entreprises de voyageurs et de 25 dossiers de courtiers de fret fluvial (au plan national). Il a procédé à l'inscription de 262 nouvelles entreprises et à la suppression dans les registres de 274 entreprises.

Il a attribué 1 710 licences communautaires marchandises et 21 262 copies conformes, 1 111 licences de transport intérieur de marchandises et 3 657 copies conformes, 105 licences communautaires voyageurs et 3 698 copies conformes, 474 licences de transport intérieur de personnes et 1 511 copies conformes.

Il a délivré 2 066 autorisations internationales bilatérales concernant essentiellement le Maroc et la Tunisie. Ces données brutes sont comparables à celles de 2008. Elles ne traduisent pas les effets de la crise, pourtant bien réelle, dans le transport de marchandises.

2 451 autorisations de circuler en période d'interdiction (fin de semaine et jours fériés) ont été délivrées, dont 1 060 pour le transport de matières dangereuses. Ce nombre est en diminution de près de 20% par rapport à 2007.

Ceci s'explique par la diminution de l'activité, notamment dans l'automobile et la vente par correspondance.

Un parrain pour les entreprises de transport de marchandises

Fin 2009, 1 976 entreprises (soit 83,2% des déclarations attendues) ont fait parvenir leur déclaration annuelle de capacité financière de 2008. 104 présentaient des fonds propres négatifs (soit 5,2%) et 165 des fonds propres insuffisants (soit 8,5%). Ainsi, 86,3% répondent à la condition de capacité financière.

Ces chiffres sont un peu inférieurs à ceux de 2007. Ils ne rendent pas encore compte des effets de la crise – bien réelle – subie par le transport de marchandises. On peut s'attendre à mesurer les effets de la crise dans les prochains bilans.

Toutefois, l'accent a été mis sur le suivi des entreprises en capitaux propres négatifs, et sur l'accompagnement des entreprises en capitaux propres insuffisants par la mise en place d'un système d'alerte et d'une mission «Parrain PME du transport» pour aider les entreprises à faire face aux difficultés conjoncturelles. A ce titre, 151 rendez-vous ont été pris avec les responsables d'entreprise pour mieux connaître les raisons de la situation financière de leur entreprise et préciser les mesures prises pour remédier au manque de capitaux propres.

La gestion de l'accès à la profession de transporteur

Pour l'accès à la profession, la DREAL a instruit 462 demandes, établi 449 attestations et 148 justificatifs de capacité professionnelle.

Il faut une attestation de capacité pour accéder à la profession de transporteur dans les filières marchandises, transport de personnes et commissionnaires. Elle est attribuée selon trois voies: l'expérience professionnelle, l'équivalence de diplôme ou l'examen. L'examen d'octobre 2009 a réuni 195 candidats. Sur 255 inscrits dans les trois filières, 35 ont été reçus soit 18%.

La formation des conducteurs pour le transport de personnes et de marchandises

La mise en œuvre du décret du 11 septembre 2007, sur le nouveau dispositif de formation des conducteurs est entré en vigueur le 10 septembre 2008 pour le transport de personnes et le 10 septembre 2009 pour le transport de marchandises.

En 2009, 11 centres de formation ont été habilités. A partir du 4^{ème} trimestre 2009, trois d'entre eux ont été contrôlés.

Neuf entreprises de transport sanctionnées

Neuf entreprises de transport ont été traduites en commission régionale des sanctions administratives (CRSA).

Après avis de la commission, le préfet a prononcé trois radiations pour non respect de la capacité financière, deux sursis à radiation sous réserve d'un accompagnement et d'un suivi régulier de leurs activités par la DREAL.

Des immobilisations de véhicules et des suspensions de titres de transport ont été prescrites à quatre entreprises.

Légère baisse des transports exceptionnels

Pour le département du Nord on observe une baisse de 7,38% du nombre de demandes.

4 329 dossiers ont été instruits, dont 3 221 sont des arrêtés au départ du Nord et 1 108 sont des avis destinés aux autres départements.

Par rapport à 2008, la progression des convois les plus gros (3^{ème} catégorie) est importante.

1 199 courriers de consultation des gestionnaires ont été établis, soit une augmentation de 41%.



Renforcer la sécurité routière par le contrôle des transports terrestres

Les contrôles, sur route et en entreprise des transports routiers de marchandises et de voyageurs, ont pour but d'assurer la sécurité routière de l'ensemble des usagers. Ils garantissent une concurrence loyale et maîtrisée entre les différents modes de transports et entre les entreprises et octroient des conditions de travail équitables aux conducteurs routiers.

Le contrôle sur route des transports routiers, de marchandises et de voyageurs

Les contrôles sur route réalisés en collaboration avec les forces de l'ordre, la douane ou avec les corps de contrôle belges et britanniques, portent sur l'ensemble des réglementations applicables dans le domaine du transport routier.

7 947 véhicules ont été contrôlés dont 69% de nationalité étrangère. Le bilan 2009 fait état de 3 019 délits ou contraventions. 73,96% concernent la réglementation sociale, 18,15% le code de la route, 5,03% la réglementation des transports, 2,48% les transports de matières dangereuses, 0,38% les autres réglementations. Ces contrôles ont donné lieu à l'établissement de 794 procès-verbaux et 825 amendes forfaitaires. 294 véhicules présentant de graves problèmes de sécurité ont fait l'objet d'une immobilisation. 1 010 431 euros de consignations ont été encaissés auprès de transporteurs étrangers en infraction.

Le contrôle dans les entreprises de transport

193 entreprises régionales de transport ont été contrôlées dont 138 de marchandises, 27 de voyageurs et 28 commissionnaires. Ces contrôles ont donné lieu à 73 procès-verbaux constatant 1 435 infractions aux différentes réglementations. 68,85% concernent la réglementation sociale, 8,71% la réglementation des transports, 21,67% le code de la route, 0,15% la réglementation des transports de matières dangereuses, 0,48% la réglementation du travail et 0,14% les autres réglementations.

Les relations avec les parquets

A la demande des parquets de la région, 182 avis techniques et 720 propositions d'ordonnances pénales ont été établis sur différentes procédures judiciaires.

Les déclarations d'activité

1 352 récépissés pour le transport de déchets ont été délivrés à 133 entreprises et 84 déclarations de conseiller sécurité pour le transport des matières dangereuses ont été enregistrées.



Les contrôles garantissent une concurrence loyale et maîtrisée entre les différents modes de transports et entre les entreprises et octroient des conditions de travail équitables aux conducteurs routiers.

Fait marquant

Une aire de pesée pour poids lourds au terminal ferry de Calais



L'aire de pesée pour poids lourds, inaugurée le 12 juin 2009, a pour finalité de mieux déceler les infractions et de renforcer la sécurité routière. C'est un point stratégique de contrôles routiers où près de 1,8 millions de véhicules venant de toute l'Europe transitent chaque année : vérifications des papiers du véhicule, des contrôles techniques, du temps de conduite et de repos des routiers et bien sûr de l'état du véhicule. L'aire de pesée permet d'avoir un emplacement fixe et de mieux sécuriser la manœuvre. Les poids lourds montent sur la balance et le contrôleur pesée peut vérifier la charge du véhicule. Ces contrôles garantissent une concurrence loyale entre les compagnies de transport.



Homologuer les véhicules, surveiller les centres de contrôle des véhicules pour renforcer la sécurité et limiter les émissions polluantes

Les homologations de véhicules et les identifications de véhicules importés

La région développe une activité industrielle automobile importante. Il en résulte une forte activité d'homologation de véhicules. Selon les cas, les véhicules sont homologués soit unitairement à titre isolé, soit sous forme de prototype (réception par type). La DREAL a prononcé 2 868 réceptions à titre isolé et 123 réceptions par type. Le service a également délivré 220 attestations d'aménagement pour le transport en commun de personnes, 31 autorisations de mise en service de dépanneuses et 532 certificats d'agrément pour le transport de matières dangereuses. La proximité avec la Belgique induit une importation conséquente de véhicules légers. Pour les véhicules n'ayant pu être immatriculés directement en préfecture ou en sous-préfecture, le service procède à l'identification des voitures particulières mises en service postérieurement au 1^{er} janvier 1998 : 3 512 identifications ont été réalisées au cours de l'année écoulée. Pour les voitures particulières mises en service avant le 1^{er} janvier 1998 et pour toutes les autres catégories de véhicules, cette attestation est délivrée par le constructeur français ou le représentant accrédité.

Le 0825 300 763 : un accueil téléphonique véhicules à l'écoute des usagers

Près de 13 000 appels téléphoniques, concernant essentiellement les véhicules importés, ont transité par un accueil téléphonique spécifique (Indigo) apportant ainsi un véritable service particulièrement apprécié des usagers.

Surveiller les centres agréés pour le contrôle technique des véhicules

La DREAL a réalisé 97 inspections dans les 275 centres pour véhicules légers et 81 inspections dans les 18 centres pour poids lourds. Les observations et écarts relevés, de l'ordre de 500, sont notifiés aux centres et contrôleurs concernés afin qu'ils mettent en œuvre les mesures correctives. La qualité constatée à l'occasion des contrôles techniques est globalement satisfaisante. Certains manquements graves ont abouti à des mesures de suspension d'agrément de centres et/ou de contrôleurs et ce respectivement à hauteur de trois suspensions temporaires en centres de contrôle de véhicules légers.

Objectifs 2010

Accompagner

les constructeurs de véhicules dans la mise en place progressive de la réception européenne.

Poursuivre

la surveillance des centres de contrôle technique des véhicules en ciblant mieux les interventions.

Mettre en œuvre

des plans de contrôles optimisés tant sur route qu'en entreprise, en prenant en compte le contrôle du cabotage et la forte densité du transport international.

Mettre en oeuvre

les contrôles techniques sur route.

Appuyer

les contrôles des transports de voyageurs et des matières dangereuses sur route et en entreprise.

Entretenir

les partenariats avec les contrôleurs Belges, Britanniques et participer activement aux Euro contrôles.

Mettre en service

de nouvelles stations de présélection des poids et des vitesses qui sont installées sur les autoroutes A1 et A2.

Regrouper,

à partir du 25 mars 2010, en DREAL le traitement des autorisations de transports exceptionnels pour les départements du Nord et du Pas de Calais.

Poursuivre

l'appui aux entreprises de transport de marchandises par la mission « Parrain PME du transport » et par des rendez-vous de situation.

Favoriser l'intermodalité, coordonner les politiques de transports

Améliorer l'offre coordonnée de déplacements en favorisant l'intermodalité et assurer l'aménagement et la requalification environnementale du réseau routier sont autant de défis incontournables pour le développement durable de la région Nord - Pas-de-Calais.

Enjeux régionaux

Les réseaux d'infrastructures performants du Nord - Pas-de-Calais, constitués de nombreuses autoroutes et lignes ferroviaires à grande vitesse sont un atout de l'accessibilité de la région depuis le reste de l'Europe. La complémentarité des trois ports maritimes donne à la région en outre un potentiel d'ouverture sur le monde.

La prédominance du mode routier et la progression constante de la demande de déplacements induisent sur le réseau structurant la superposition des trafics internes, d'échanges et de transit. Elles entraînent la dégradation de service du réseau structurant et de l'accessibilité des territoires.

Fait marquant

Conformément aux conclusions du Grenelle de l'environnement, l'écotaxe poids lourds nationale va être mise en place d'ici 2012.



Elle consiste à faire payer aux poids lourds, au moyen de techniques modernes, l'usage de la quasi-totalité du réseau routier national non concédé, actuellement gratuit, et de certaines routes départementales ou communales susceptibles de subir de ce fait un report significatif de trafic.

Les objectifs visés sont les suivants :

- donner un signal prix à l'économie pour réduire le trafic routier de marchandise, éventuellement par changement de mode mais surtout par réduction de la demande de transport routier,
- assurer la couverture des coûts d'usage de la route par les poids lourds,
- financer la politique de développement intermodal des transports.
- En 2009, la DREAL a piloté, sous l'égide du préfet de région, la concertation sur le projet de réseau à soumettre à l'écotaxe.

Aménager des infrastructures de déplacement en lien avec les projets de territoires

L'enquête de circulation routière sur l'aire métropolitaine lilloise de type «cordon» a permis de mesurer et de caractériser les déplacements routiers sur un jour ouvrable moyen. Au rapport de synthèse sur l'arrondissement de Lille, deux nouveaux rapports, l'un sur le schéma de cohérence territoriale de Lens-Liévin-Hénin-Carvin (Scot LLHC) et l'autre sur celui de l'Artois (Béthune - Noeux-les-Mines) confirment les tendances observées sur l'aire métropolitaine.

Ces deux Scot appartenant au bassin minier, occupent des positions et des rôles différents du point de vue des déplacements. Quotidiennement, 275 000 véhicules légers et 54 000 poids lourds traversent ou échangent avec le territoire du Scot de LLHC contre seulement 140 000 véhicules légers et 24 000 poids lourds pour le Scot de l'Artois. Le Scot de LLHC accueille une plus forte proportion de véhicules en transit que le Scot de l'Artois. Ceci s'explique par la présence de plusieurs axes autoroutiers sur le territoire du Scot de LLHC que sont A1 et A26 en nord-sud et A21 en est-ouest, alors que le seul axe autoroutier sur le Scot de l'Artois est l'A26.

Dans les deux cas, le trafic de transit des véhicules légers est environ à 90% intra-régional. Le transit traversant le Scot de LLHC est majoritairement en relation avec l'arrondissement de Lille puis, à même hauteur, avec les Scot de l'Artois, du Grand Douaisis et l'arrondissement d'Arras. Pour l'Artois, les liaisons de transit sont majoritairement en relation avec le Scot de LLHC, puis avec l'arrondissement de Lille, l'arrondissement d'Arras et enfin avec le Scot de Flandre intérieure. L'occupation moyenne des véhicules légers en transit sur les deux territoires, soit 1,4 personnes par véhicule, est similaire.

Pour les poids lourds, le transit traversant le Scot de l'Artois est à 50% intra-régional, contre 28% pour le Scot de LLHC. On voit se dégager ici le rôle important des axes autoroutiers du Scot de LLHC sur le trafic longue distance. Le trafic d'échange des véhicules légers des deux territoires est à 96% intra-régional.

Pour le territoire de LLHC, les échanges sont majoritairement réalisés avec l'arrondissement de Lille, puis également répartis entre les Scot de l'Artois et du Grand Douaisis.

Le trafic d'échange avec le Valenciennois est faible. Les déplacements d'échange du Scot de l'Artois sont quant à eux majoritairement dirigés vers le Scot de LLHC, l'arrondissement de Lille arrivant en deuxième position.

Le taux d'occupation moyen des véhicules légers en échange avec l'un des deux territoires est de 1,38 (environ quatre personnes pour trois véhicules). Il est d'environ 1,15 sur les déplacements domicile-travail (à peine plus d'une personne par véhicule).

Le trafic poids lourds en échange est à 75% intra-régional pour le Scot de LLHC comme pour celui de l'Artois. Le Scot de LLHC échange en majorité avec l'arrondissement de Lille, puis l'Artois, l'Arrageois et le Douaisis. Le Scot de l'Artois échange plutôt avec le Scot de LLHC, puis avec l'arrondissement de Lille et l'Arrageois. On observe donc que le trafic d'échange de ces deux territoires du bassin minier se fait essentiellement entre des territoires limitrophes. Les territoires éloignés du bassin minier communiquent peu entre eux.

Principaux flux de transit VL (60% du transit VL total) :

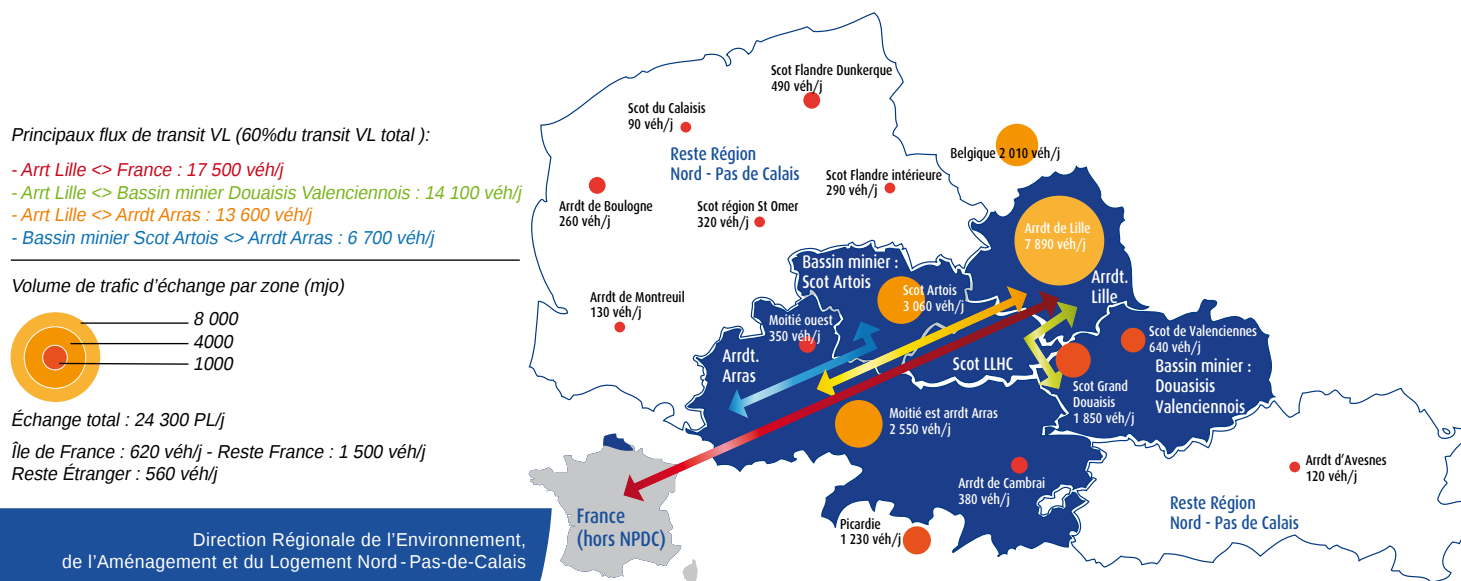
- Arrt Lille <=> France : 17 500 véh/j
- Arrt Lille <=> Bassin minier Douaisis Valenciennois : 14 100 véh/j
- Arrt Lille <=> Arrdt Arras : 13 600 véh/j
- Bassin minier Scot Artois <=> Arrdt Arras : 6 700 véh/j

Volume de trafic d'échange par zone (mjo)



Échange total : 24 300 PL/j

Île de France : 620 véh/j - Reste France : 1 500 véh/j
Reste Étranger : 560 véh/j



Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Nord - Pas-de-Calais

Renforcer, développer l'offre ferroviaire

Au plan financier, les bilans de réalisation et de mise en perspective présentent un taux d'avancement de 25%. Il se traduit par un taux d'engagement du contrat de projets État-région (CPR) de 75%, qui pourra aborder la révision à mi-parcours. Pour augmenter la capacité de la gare Lille-Flandres, le programme de l'opération consiste principalement à réaliser de nouvelles communications entre voies afin de permettre de dissocier le plus possible les différents flux.

Le contournement fret ferroviaire de Lille est réalisé par des aménagements sur le réseau permettant l'amélioration du temps de parcours, par la création de deux raccordements à Aulnoye et Busigny et par la modernisation de la signalisation sur l'itinéraire entre Somain et Busigny. Le raccordement de Saint-Laurent-Blangy au nord d'Arras est en cours de réalisation, pour une mise en service fin 2010.

Environ 2,7M€ du programme opérationnel européen ont été engagés sur des opérations telles que le pôle d'échanges de Bergues ou la réalisation d'un quai fluvial vrac à Escaupont.

Le volet transport en commun en site propre est significativement engagé avec l'instruction débutée en 2009 du grand projet individualisé Viavil - bus à haut niveau de service de Maubeuge.

La préparation de la révision à mi-parcours du CPR est également amorcée, avec les premiers échanges État-région lors du dernier groupe de programmation et de suivi relatifs, notamment, à l'opération de modernisation de la voie ferrée Calais-Dunkerque, utile au fret des deux ports et au service TER (Transport express régional).

Des échanges avec le Conseil Régional ont permis d'étudier les possibilités d'évolution des mesures du programme opérationnel européen relatives au soutien à la politique en faveur des pôles d'échanges voyageurs et au développement des plates-formes fret. 10% de l'enveloppe nationale accordée à des projets de transports en commun en site propre a été accordée au Nord - Pas-de-Calais, pour un doublement du kilométrage.

Aménager le réseau routier de l'État

A l'issue du Grenelle de l'environnement, les orientations stratégiques pour le développement du réseau routier ont conduit à une révision du programme de développement et de modernisation des itinéraires (PDMI). Le 30 septembre 2009, le PDMI de la région Nord - Pas-de-Calais a été validé par le ministre d'État.

En parallèle, les travaux inscrits au CPR ont été achevés et ceux, au titre du plan de relance, ont été engagés.

Des aménagements au titre du contrat de plan 2000 - 2006

L'aménagement du réseau routier national s'est poursuivi avec l'aménagement aux normes autoroutières de la RN455 et l'achèvement des travaux pour la construction des échangeurs de Somain (RD957) et d'Abscon (RD130) et de la mise à 2x2 voies entre la RD957 et la RD130.

Ceci a permis le passage au statut autoroutier sous la dénomination A21 de la quatre voies entre Valenciennes et Douai. Cet achèvement d'opérations permet une liaison autoroutière continue de 57 km orientée est-ouest dans l'ex bassin minier depuis l'A26 à Liévin jusque l'A2 à Denain.

Elle dessert les agglomérations de Liévin, Lens, Hénin-Beaumont, Douai, Somain et Denain, et permet le maillage structurant du réseau de l'État entre l'A26, la RN47, l'A1 et l'A2.



Les travaux de construction de la déviation de Thélus et Vimy sur la RN17 se sont poursuivis avec l'achèvement des travaux d'une section courante y compris les deux tranchées couvertes dans la forêt de Vimy, le démarrage des travaux de construction des giratoires d'extrémité et l'engagement des travaux de finition.

Suite aux travaux d'aménagement sur l'échangeur A2/A23, la bretelle Lille Paris améliore de façon notable le cadre de vie et la sécurité sur la RD630 qui assurait auparavant en traversée de la Sentinelle cette liaison entre l'A2 et l'A23.

Les travaux de construction des rétablissements de communications RD155 - RD307 et l'ouvrage d'art n° 48 entre Hautmont et Beaufort sont achevés.



Des aménagements au titre du programme de développement et de modernisation des itinéraires

La reconstruction de l'autoroute A25 engagée en 2008 sur 7 km s'est accélérée sous la maîtrise d'ouvrage de la direction interdépartementale des routes du Nord (DIRN). Plusieurs sections fonctionnelles ont été réalisées ; 45 km traités sur 84 à réaliser.

Dans le cadre du plan de relance initié par le gouvernement, l'opération RN2 démarrée au titre du CPER et proposée au PDMI s'est vu dotée de 22,1M€. Cette dotation anticipée a permis d'engager les travaux d'aménagement de la section entre Hautmont et Beaufort avec un objectif de mise en service au premier semestre 2011.

D'autres actions dans le domaine routier :

- L'engagement de la concertation sur l'écotaxe avec les collectivités locales et les partenaires économiques,
- la préparation de la mise en œuvre de la certification qualité sur l'activité maîtrise d'ouvrage,
- la poursuite des clôtures comptables achevées pour l'ensemble des opérations transférées aux conseils généraux,
- la préparation des débats pour le cadre de cohérence territorial sur l'aire métropolitaine.

Des études relatives aux déplacements entre l'agglomération de Lille et l'Arc sud sont poursuivies.

Elles comprennent la valorisation des enquêtes cordon routières pour une analyse sur le transfert modal et des études sur l'optimisation du réseau et les liens entre aménagement du territoire et infrastructures.

Ces investissements ont mobilisé sur le budget de l'État, en ordonnancement de paiements, 86,9 M€ dont 58,6 M€ pour les opérations d'investissements gérés par la DREAL et 28,3 M€ pour la reconstruction de l'A25 gérée par la DIRN. Elles ont également mobilisé 45,3 M€ d'autorisations d'engagement dont 4,5 M€ pour la DIRN.

Contrôler les transports guidés

La DREAL assure, pour le préfet du Nord - Pas-de-Calais, le contrôle des transports guidés.

Le dossier de définition de sécurité du Valway, ligne de trolleybus à guidage optique constituant la phase 3 du réseau de TCSP de l'agglomération de Valenciennes, a reçu un avis favorable. Ce dossier a connu de nouvelles orientations techniques décidées par le

maître d'ouvrage qui prévoit désormais un tramway de même type que celui actuellement en service sur la première ligne du réseau. Un nouveau dossier sera instruit au cours de l'année 2010.

L'instruction du dossier préliminaire de sécurité (DPS) du bus guidé de Douai s'est poursuivie. Des réunions et visites de terrain ont permis d'accompagner le maître d'ouvrage dans l'élaboration de son dossier. L'instruction devrait aboutir début 2010. Parallèlement, le bus ayant reçu son homologation en mode non guidé, le SMTD (Syndicat Mixte des Transports du Douaisis) a décidé de le faire circuler en conduite manuelle, début 2010, dans l'attente de l'aboutissement des procédures de guidage.

Des modifications de dossiers de sécurité ont été mises à l'examen pour la mise en place d'une commande d'arrêt des rames en station par liaison filaire pour le métro de Lille, pour la modification de carrefours du tramway de Lille, pour la mise en place de barrières entre-voies du tramway de Valenciennes.

La DREAL a participé à l'analyse des rapports d'accidents survenus sur les réseaux de Lille et Valenciennes. Elle a validé les plans d'actions élaborés en conséquence par les autorités organisatrices de transport.

Le tramway touristique de l'Amitram à Wambrechies a été audité au cours de l'année 2009 et les conditions d'exploitation ont été jugées satisfaisantes.

Animer et coordonner la sécurité routière

La DREAL anime et coordonne l'éducation à la sécurité routière au sein des services de l'État en région. Elle contribue à la connaissance de l'accidentologie au travers de l'observatoire régional de la sécurité routière (ORSR).

Une réflexion est engagée sur la réalisation d'un état des lieux des centres d'examen du permis de conduire et la définition d'une stratégie pour disposer d'un réseau modernisé de centres conformes. Le bilan régional 2008 de la sécurité routière publié et diffusé fin 2009 fait état de 202 tués, 3 695 accidents, 4 780 blessés. Les premiers bilans de l'année 2009 sont encourageants : 20 vies ont été épargnées en 2009 par rapport à 2008 et le risque d'être tué sur la route a été divisé par deux en 10 ans. Le Pas-de-Calais enregistre une forte baisse (-26%) du nombre de tués en 2009 alors que le département du Nord repasse au dessus de la barre des 100 tués. En revanche les accidents des deux roues ont fortement augmenté.

Objectifs 2010

Approfondir l'élaboration de la doctrine de l'État en matière de mobilité (tous modes de transport). Favoriser une approche intermodale de cette question.

Poursuivre l'effort en matière d'études de déplacement.

Accompagner l'effort de réseau ferré de France (RFF) dans les projets ferroviaires, en veillant à ce qu'il respecte bien la doctrine définie à l'échelon régional.

Accompagner la mise en œuvre des projets de transports collectifs et stimuler l'émergence d'autres projets.

Poursuivre la mise en œuvre de l'écotaxe.

Mettre en œuvre le programme de développement et de modernisation des itinéraires (PDMI).

Accroître l'effort de l'État en matière de sécurité et d'éducation routière, notamment en accompagnant la réforme du permis de conduire et d'adéquation des centres d'examen.



Soutenir le développement industriel et technologique

Le Nord - Pas-de-Calais, 4^{ème} région industrielle française, doit poursuivre et accélérer sa mutation vers une économie fondée sur la connaissance. L'État soutient activement l'innovation et accompagne les acteurs économiques pour préparer l'après-crise.

Enjeux régionaux

La région Nord - Pas-de-Calais, forte de son histoire, a hérité d'une culture industrielle forte mais aussi d'une situation sociale difficile, qui se traduit encore par un taux de chômage très élevé. Elle occupe pourtant dans bon nombre d'industries des positions de leaders, souvent méconnues. Les six pôles de compétitivité de la région sont une opportunité pour accélérer la mutation vers le développement de l'innovation et de l'effort de R&D régional.

Ils constituent le creuset des activités et des savoir-faire de demain. Fort d'une position géographique exceptionnelle et d'infrastructures de transports efficaces, le Nord - Pas-de-Calais doit donc poursuivre et accélérer sa mutation vers une économie fondée sur la connaissance. L'État, à travers ses différentes actions de soutien à l'innovation et d'accompagnement des principales filières économiques, contribue à la réalisation de cet objectif.



Fait marquant

Les états généraux de l'industrie en région

L'organisation des ateliers régionaux des États Généraux de l'Industrie a été décidée dans la région au terme d'un dialogue avec les partenaires sociaux et les organisations des principales filières.

Sa mise en place a été pilotée par le commissaire à la réindustrialisation avec l'appui très actif de la DREAL et de la direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP). Après avoir réuni fin octobre, un comité associant les services de l'État les plus directement concernés, la chambre régionale de commerce et d'industrie (CRCI) et deux représentants des partenaires sociaux, il a été procédé à une consultation verbale de l'ensemble des responsables régionaux des organisations syndicales et des principales organisations des filières les plus représentatives. Au terme de ces consultations, le Préfet de région a arrêté les principes suivants :

Dix ateliers régionaux :

- cinq ateliers sur les thèmes transverses, communs avec le niveau national: Innovation et entrepreneuriat, emploi et formation, accès aux financements, compétitivité et croissance verte, politique de filières: décloisonnement et partenariat
- cinq ateliers sur les filières les plus actives au niveau régional : santé – agro-alimentaire, TIC-industries du commerce, transport (automobile, ferroviaire, ...), matériaux avancés (dont textile, agro-sourcés, composites, ...), industries des métaux (métallurgie, sidérurgie, fonderie, mécanique, ...)

Le travail en atelier a été conduit et rapporté par l'État. Un site internet (www.egi-npdc.fr) a été mis en place dès le début novembre pour l'inscription en ligne, et la mise à disposition l'ensemble des documents, contributions et restitutions ayant trait à chacun des ateliers régionaux.

Les ateliers organisés le 1^{er} décembre ont permis de réunir plus de 310 participants. La seconde journée organisée le 18 janvier 2010 a réuni environ 200 participants, chefs d'entreprise, partenaires sociaux, représentants des fédérations industrielles, des principales associations professionnelles, des chambres consulaires, des établissements financiers, des pôles de compétitivité et de la recherche universitaire. Ces ateliers se sont déroulés dans une ambiance constructive et stimulée par les priorités affichées de l'emprunt national. Ils ont permis de dresser des constats partagés sur les enjeux des filières de l'industrie régionale comme sur les enjeux transversaux et d'exprimer des propositions d'actions attendues d'une nouvelle politique industrielle nationale. Ce partage des enjeux a été facilité par la diffusion auprès de chaque participant de l'édition 2009 de l'ouvrage « Les enjeux de l'industrie de la Nord - Pas-de-Calais ».

Ces travaux se sont conclus le 18 janvier 2010, par une intervention à Euratechnologies, à Lille, du Ministre en charge de l'industrie, qui a pu à cette occasion échanger avec les participants.

Connaître, faire connaître et débattre des enjeux industriels dans la région

Afin de connaître les enjeux auxquels fait face l'industrie dans le Nord - Pas-de-Calais, la DREAL a visité 434 entreprises en 2009.

Ces visites permettent une connaissance fine des problématiques rencontrées par les entreprises. L'État peut ainsi adapter les dispositifs d'accompagnement à l'évolution de l'industrie.

L'État souhaite promouvoir une industrie innovante, propre et créatrice de richesses sur le long terme.

Afin d'éclairer cette ambition et forte de sa connaissance des entreprises, la DREAL a publié les « enjeux pour l'industrie du Nord-Pas de Calais » en partenariat avec la DRTEFP.

Ce document, élaboré par des services qui en 2010 se réunissent dans la DIRECCTE, propose un panorama complet de l'industrie régionale. Il fournit une vision prospective dont les décideurs ont besoin.

Élaborer la stratégie régionale de l'innovation

L'État et le conseil régional Nord - Pas-de-Calais ont conduit, en 2009, de nombreux travaux avec l'ensemble des acteurs de l'innovation en région. Différents groupes de travail, complétés par quelques études plus approfondies, ont permis de dégager le diagnostic d'une dynamique régionale contrastée en matière d'innovation. A partir de ce diagnostic, des travaux complémentaires ont permis de dégager une stratégie régionale de l'innovation (SRI), qui s'articule autour d'orientations thématiques complétées par des axes transversaux. La région se donne ainsi pour ambition :

- d'être incontournable, au niveau européen, sur un nombre limité de secteurs innovants les transports ferroviaires, le commerce du futur, la santé-nutrition-alimentation,
- d'accompagner, par l'innovation, des secteurs en forte mutation,
- de faire le pari de l'innovation pour l'émergence de nouvelles filières.

Par ailleurs, la gouvernance de l'innovation définie à cette occasion, avec en particulier la création de Nord France Innovation Développement permettra, dès 2010, de décliner opérationnellement chacun des objectifs de cette stratégie sous forme d'actions concrètes, en mobilisant plus efficacement l'ensemble des opérateurs au service des entreprises et de l'innovation.

Soutenir les six pôles de compétitivité de la région et accompagner les nouvelles candidatures en lien avec les écotechnologies

La DREAL a assuré en 2009 le suivi de l'accompagnement des pôles de compétitivité par les pouvoirs publics. Après avoir été soumis à un processus d'évaluation nationale en 2008, les 6 pôles de compétitivité régionaux ont travaillé en 2009 à l'élaboration de feuilles de route stratégiques, afin de mieux identifier les défis technologiques et les marchés porteurs sur lesquels se concentreront leurs forces à l'avenir. A la suite du renouvellement de leur label pour 3 ans, quatre pôles de compétitivité (I-Trans, Industries du

Commerce, Nutrition Santé Longévité et UpTex) ont signé un contrat de performance avec l'État et les collectivités locales qui financent leur animation.

A travers ces contrats, les financeurs s'engagent sur le soutien qu'ils apporteront sur la période 2009 – 2011 afin que les pôles atteignent les objectifs définis en relation avec leur stratégie. Les deux autres pôles régionaux (Matériaux et Applications pour une Utilisation Durable et Aquimer) se sont engagés dans une reconfiguration en profondeur, avant d'être de nouveau évalués en fin d'année.

Les services de l'État en région, sous la coordination du SGAR, ont également accompagné les groupements MEDEE (Maîtrise Énergétique des Entraînements Electriques) et TEAM² (Technologies de l'Environnement Appliquées aux Matières et Matériaux) dans leur dépôt de candidature visant à la reconnaissance comme pôle de compétitivité, en lien avec les écotechnologies.

Les décisions du gouvernement seront prises en 2010. MEDEE propose de répondre à l'enjeu majeur de l'éco-efficacité des entraînements électriques (moteurs électriques, systèmes électriques, process industriels et nouvelles applications des entraînements électriques) dont le fonctionnement représente 70% de la consommation électrique industrielle. TEAM² propose une candidature axée sur les technologies du recyclage, la valorisation des déchets et coproduits industriels, et l'utilisation des matières premières secondaires.

Ce projet a pour ambition de répondre à un certain nombre d'enjeux identifiés par le Grenelle de l'Environnement.

Accompagner le développement des entreprises avec le plan 2000 PME

En 2009, l'État, le conseil régional et la CRCI ont décidé de lancer le plan 2000 PME qui a pour objectif de structurer les dispositifs existants.

Il crée un réseau de développeurs : celui-ci s'appuiera sur les différents réseaux existants, qui rencontrent au quotidien des PME.

Le plan doit permettre un dialogue plus riche avec le chef d'entreprise : en partant du besoin concret de l'entreprise



et de ses salariés, le développeur aura pour mission d'identifier la meilleure réponse possible.

La coordination renforcée qui va être mise en place par NFID (Nord France Innovation Développement) permettra une meilleure offre de service aux entreprises. L'État s'associe donc au plan 2000 PME, en y apportant l'ensemble des actions de soutien aux PME qu'il déploie déjà.

Au-delà de cette association, l'État a également souhaité que soit déployé, dans le cadre du Plan 2000 PME, le dispositif DINAMIC.

Déclinaison régionale d'une méthodologie qui a fait ses preuves dans les entreprises en Pays de Loire, DINAMIC apporte un accompagnement renforcé.

Sur une période de 9 mois, l'entreprise élabore avec des consultants un diagnostic, une stratégie puis un plan d'actions. Ce dispositif combine volet économique et volet formation des salariés et des dirigeants.

Tout au long des neuf mois, l'entreprise et ses salariés sont accompagnés dans la réalisation du plan défini, de façon à atteindre des objectifs mesurables et concrets rapidement. Ceci doit ensuite permettre à l'entreprise d'entrer dans un cercle vertueux, dans une dynamique de projets et d'amélioration continue.

En agissant simultanément sur le volet économique et sur le volet gestion des compétences, cette action doit muscler nos PME. Elle leur permettra de prendre du recul, de s'extraire du quotidien pour anticiper les besoins du marché, de développer une démarche stratégique.

Dans un premier temps, une première phase concernera 30 entreprises. Si le succès de cette phase expérimentale est aussi probant que l'action menée en Pays de Loire, le programme sera alors étendu et pourra toucher jusqu'à 200 entreprises par an.

Développer les éco-technologies pour faire du développement durable un avantage compétitif

La prise en compte croissante de l'environnement par la société conduit à l'émergence et au développement de marchés, pour lesquels les éco-technologies apportent des solutions pertinentes.

La DREAL favorise l'accompagnement des entreprises de la région pour qu'elles se positionnent sur ces marchés d'avenir et y développent des avantages compétitifs.

A travers le soutien apporté au centre de création et de développement des écoentreprises (CD2E), qui répertorie plus de 600 éco-entreprises, la DREAL soutient la création et le développement d'éco-entreprises et de compétences R&D en environnement, le partage d'une meilleure connaissance des technologies, des marchés et des réglementations en lien avec l'environnement et contribue au développement de filières mieux structurées.

En juin 2009, a été signée la charte Sédimentaires. Elle permettra de réaliser des expérimentations pour développer la valorisation des sédiments portuaires et fluviaux. Elle permettra d'accroître les connaissances disponibles à l'échelle industrielle sur cet enjeu important en région ainsi qu'au niveau national.

A plus long terme, les différents projets menés dans ce domaine laissent espérer l'émergence d'une nouvelle filière industrielle.

En décembre 2009, dans le cadre des États Généraux de l'Industrie, un atelier « compétitivité et croissance verte » a permis de réunir de nombreux acteurs industriels afin de partager les enjeux. Ils ont ainsi fait émerger des pistes d'actions permettant de mieux répondre aux défis de la croissance verte.

Ces réflexions visent bien évidemment à accélérer la mutation vers une économie plus durable.

Celle-ci peut aussi devenir un facteur de développement d'emplois nouveaux, dans de nouvelles activités ou de nouveaux métiers, qu'il est désormais convenu d'appeler les emplois verts.

Objectifs 2010

L'activité développement industriel est transférée dans la nouvelle Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIREECTE), issue de plusieurs directions de l'État, dont le service « développement industriel et technologique » et la cellule métrologie de la DREAL.

La DREAL poursuivra son action en vue du développement des 18 filières vertes définies par le MEEDDM et dans la prise en compte du développement durable dans la stratégie des pôles de compétitivité. Elle soutiendra les deux nouveaux pôles MEDEE et TEAD.

Moderniser l'État

Créer la DREAL

La création en mai 2007 du ministère de l'écologie de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM) avait fixé un nouvel enjeu, la constitution d'un ministère capable de préparer la France à des évolutions inéluctables et d'intégrer des données nouvelles dans les politiques publiques au profit de l'avenir de la planète.

Dans le prolongement de cette orientation se place la création des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) issues de la fusion des directions régionales de l'environnement (DIREN), des directions régionales de l'équipement (DRE) et des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE). La mise en place de la DREAL Nord-Pas-de-Calais a mobilisé les énergies et les talents de très nombreux agents de la direction.

Au total, plus de 99% des agents ont obtenu le poste de leur choix dans la nouvelle organisation. Plus de 10% d'entre eux ont saisi cette opportunité pour changer d'activité au sein de cette direction. Le défi à relever était de constituer une organisation la mieux à même de répondre aux enjeux du développement durable dans la région et à la stratégie ministérielle. Des éléments ont facilité cette fusion : la cohérence de l'action du MEEDDM concrétisée par le Grenelle de l'environnement, l'intérêt que chaque structure d'origine y trouve par l'apport des autres.

La constitution des DREAL a été définie par le décret n°2009-235 en date du 27 février 2009, la DREAL Nord-Pas-de-Calais a été créée le 3 mars 2009. L'organisation de la DREAL, la dénomination et la structuration des services reflètent les priorités d'action.

Développer une culture partagée, renforcer les compétences

La construction de la DREAL, constitue pour les agents en provenance de différents horizons une évolution culturelle majeure qui modifie en profondeur leur environnement professionnel. Les différences de culture constituent une richesse exceptionnelle de cette direction.

Le projet de service de la DREAL dans ses volets stratégiques et opérationnels, qui en fixe le cadre, précise également que le management, la gestion des ressources humaines, notamment par la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) et l'appropriation d'une culture partagée, sont des enjeux prioritaires.

Dans ce contexte, le DREAL Nord - Pas-de-Calais, en collaboration avec le centre de valorisation des ressources humaines (CVRH) d'Arras, en tant que service ressource, a construit un plan de développement « compétences-formation » des agents pour la période 2010-2012. Dès 2010 une quarantaine d'actions seront déclinées.

L'une d'elles vise le progrès dans le management de la nouvelle organisation, notamment par :

- un partage de sens du comité de direction de la DREAL,
- la volonté de constituer et de faire fonctionner une équipe soudée et performante,
- la « sécurisation » des chefs de services qui disposent d'un large éventail d'expertises,
- la clarification des rôles et fonctionnements des deux niveaux de CODIR,
- l'organisation du pilotage des projets transversaux,
- l'analyse du processus d'élaboration de la décision au regard de la question du fonctionnement effectif de la nouvelle organisation,
- un travail sur les outils de reconnaissance.

Renouveler la certification qualité au nom de la DREAL

Le 3 août 2007, la DRIRE obtenait la certification AFAQ ISO 9001 – version 2000. Cette certification a pu être transférée à la DREAL suite à un audit réalisé le 26 mars 2009 par l'organisme certificateur Véritas. La certification a une validité de trois ans sous réserve de passer avec succès les audits de suivi annuel. Les 1er et 2 juillet 2009 a eu lieu le dernier audit de suivi de la période de validité de la certification. Il n'a mis en évidence aucune non-conformité, seuls quelques points faibles et opportunités d'amélioration ont été relevés.

Afin de prévoir le renouvellement de la certification de la DREAL, un audit sera organisé en juin 2010 par un organisme certificateur. L'objectif est également de faire évoluer la démarche qualité vers la version 2008 de la norme ISO 9001, ainsi que vers l'extension du champ de certification à d'autres métiers de la DREAL pour garantir la bonne organisation de la nouvelle direction unifiée du MEEDDM en région.

Piloter le chantier de mutualisation interministériel de l'éco-responsabilité

La France a pris des engagements en faveur du développement durable qui se traduisent dans la stratégie nationale du développement durable. Les administrations doivent s'appliquer à elles-mêmes les mesures qu'elles préconisent et progresser dans leur mode de gestion vers un « État exemplaire » en développant une politique d'éco-responsabilité de qualité (circulaire Fillon du 03 décembre 2008). Dans le cadre de l'action interministérielle pilotée par la DREAL, un groupe de travail sur l'éco-responsabilité s'est constitué, axé essentiellement dans un premier temps sur la formation.

En 2009, les formations mutualisées au plan régional en éco-responsabilité se sont essentiellement tenues à l'ENTE (Ecole nationale des techniciens de l'équipement) de Valenciennes qui a décliné localement les actions proposées par l'IFORE (Institut de formation de l'environnement).

Ainsi, quatre formations ont été mises en œuvre : l'introduction au développement durable et à l'éco-responsabilité, les plans de déplacement d'entreprise (PDE), la mise en œuvre la démarche bilan carbone dans son administration : méthode et outil et la gestion éco-responsable de l'énergie dans les bâtiments publics.

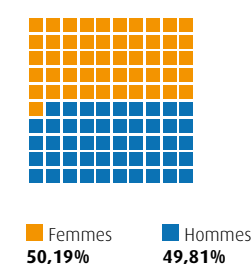
Le nombre d'inscrits a été assez faible ; le centre de valorisation des ressources humaines (CVRH) d'Arras a dû annuler une formation sur la prise en compte du développement durable dans les achats publics durables faute de participants. L'analyse des besoins sera au cœur du questionnement du groupe de travail dans le cadre des perspectives 2010, qui s'ouvrira à d'autres champs que la formation (avancement des plans administration exemplaires (PDA)).

Gérer les effectifs, les compétences

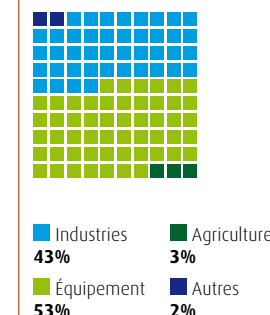
Au 31 décembre 2009, la DREAL dispose d'un effectif cible de 536 équivalents temps pleins (ETP), dont 10 mis à disposition par d'autres administrations et 59 qui ont vocation à rejoindre la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) en 2010. En 2009, la DREAL a bénéficié de 18 renforts au titre du Grenelle.

Effectifs au 31 décembre 2009			
Femmes	260	Hommes	258
Statuts			
Economie-Finances-Industrie	221	Equipement	275
Agriculture	13	Autres	9
Répartition par catégories			
A et A+	175	B	188
C	149	Berkani	6
Turn Over	7,7%		

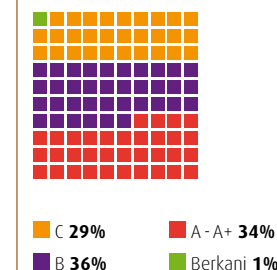
Effectifs



Ministères gestionnaire



Catégories



Une vigilance particulière est apportée à la formation des agents.

Nombre de jours consacrés à la formation	2 064,5 jours
Moyenne par agents	4,83 jours

Répartition des jours de formation

Jours de formation	
A administratifs	131,5
A techniques	695,5
B administratifs	300,0
B techniques	561,5
C administratifs	361,5
C techniques	14,5
TOTAL	2 064,5

Objectifs 2010

Mettre en œuvre

les conclusions opérationnelles du projet service de la DREAL.

Préparer le regroupement sur le site « Tournai » des services du siège de la DREAL et de l'unité territoriale de Lille.

Contribuer dans le cadre de l'élaboration du plan climat régional à l'exemplarité des partenaires institutionnels et poursuivre les formations interministérielles à l'éco-responsabilité.

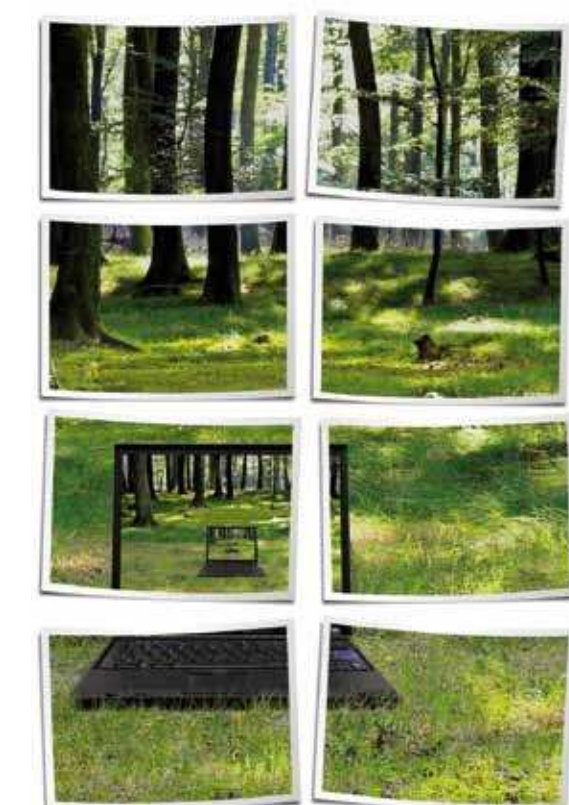
Renouveler la certification ISO 9001 et étendre son périmètre.

Mettre en œuvre

le contrôle interne comptable.

Accompagner

la création de la DIRECCTE.



Pour la région Nord - Pas-de-Calais, coordonner l'action des services du MEEDDM assurer un conseil juridique et des prestations de gestion pour des services du MEEDDM

Mission stratégie et pilotage régional

La mission stratégie et pilotage régional assiste la direction dans son rôle de coordination de l'action des services du MEEDDM en région. Elle est composée de 5 chargés de mission thématiques pour l'environnement et le transfrontalier, d'une mission ressources humaines – gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, chargée de la politique et de la gestion RH du MEEDDM en région et d'une mission LOLF assurant auprès du directeur les missions de responsable de BOP dans le cadre de la LOLF. Le MEEDDM représente environ 3 500 agents et les crédits alloués aux différentes politiques menées sont de plus de 50M€ hors masse salariale et hors crédits centraux. En 2009, la réalisation d'un nouveau document de stratégie du ministère en région, élaboré collégialement avec l'ensemble des services, pointe les dossiers majeurs que le MEEDDM doit porter dans les prochaines années. Ce document est accompagné d'un ambitieux volet ressources humaines et gestion des compétences qui met en avant, à partir d'un état des lieux très complet des ressources humaines, les grands chantiers à mener pour relever les défis qui nous attendent - départ des experts, réduction de la vacance, gestion des turn-over...

L'année a également été mise à profit pour tenir compte de la création des DDI dans le cadre de la gestion des effectifs et du dialogue de gestion 2010. De nombreux textes sont sortis en fin d'année, et l'analyse fine des situations locales a été rendue nécessaire pour être en ordre de marche dès le début de gestion 2010. Une étude approfondie a été réalisée pour mieux répartir les moyens entre les deux DDTM.

Le service juridique

Positionné au sein de la DREAL, le service juridique travaille aussi sur la base de conventions pour les DDTM qui ont succédé aux DDE, la DIRN, le centre d'études techniques de l'équipement (CETE) et le centre de valorisation des ressources humaines d'Arras (CVRH). Son apport concerne le conseil juridique et permet de répondre à une question précise. Il traite le contentieux administratif et rédige les mémoires pour défendre les décisions de l'État attaquées devant le juge administratif. Il traite également le contentieux pénal, pour suivre les procédures initiées sur la base des procès-verbaux dressés par les agents assermentés (urbanisme, installations classées pour la protection de l'environnement...). On trouve également à son programme des tâches de précontentieux de la route, de pilotage des procédures du comité consultatif de règlement amiable des litiges (en matière de marchés publics) ; il instruit les dossiers d'accidents de véhicules de service ou impliquant un agent.

Les objectifs sont fixés par les conventions pour effectuer les prestations dans les délais impartis et obtenir de bons résultats.



Un service régional pour la gestion administrative, la paie, les achats et marchés, la comptabilité, la médecine de prévention

Installé à la DREAL, ce service est prestataire pour l'ensemble des services du MEEDDM en région. Il a renforcé ses fondations pour conforter son fonctionnement et anticiper les prochaines évolutions.

La gestion administrative-paie : une équipe renforcée

Trois recrutements ont comblé les vacances de postes de gestionnaires. D'autres recrutements sont programmés pour assurer la gestion des personnels d'autres services du MEEDDM en région, préparant ainsi le transfert du versement des traitements des agents du MEEDDM, vers l'opérateur national de paie.

La réorganisation comptable interne à la DREAL, une étape franchie avec succès en 2009

L'organisation comptable de la DREAL a désigné des gestionnaires de crédits dans les services, tâche auparavant dédiée au secrétariat général. Cette réorganisation a responsabilisé les services « métiers » demandeurs des crédits et a décliné au sein de la DREAL la philosophie de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Un marché pour les services du MEEDDM en région pour diminuer les coûts

Hormis pour le service navigation Nord et la direction interdépartementale Nord, le marché de « gestion de la flotte de véhicules légers » négocié par le service achats de l'État (SAE) a été mis en place, l'objectif étant de diminuer les coûts de fonctionnement de réparation des véhicules. Plus de 100 véhicules ont été rattachés à ce marché pour la région.

La médecine de prévention : une année de transition

Trois médecins de prévention composent l'équipe de médecine de prévention. En 2010, l'arrivée d'un 4^{ème} médecin permettra d'assurer le suivi des 3 500 agents de la région.



Objectifs 2010

Organiser le pilotage des politiques publiques relevant du MEEDDM, en tenant compte de la constitution des DDTM.

Organiser un audit des fonctions support des services agissant pour le compte du MEEDDM.

Développer l'animation des opérateurs du MEEDDM.

Développer un tableau de bord régional de l'action du MEEDDM.

Rechercher de nouvelles mutualisations sur les fonctions support.

Réduire la vacance et préparer les agents aux nouveaux métiers.

Étendre des compétences du service des affaires juridiques vis à vis du service Mavigalis.

Assurer le suivi pénal du contrôle des règles de la construction.

Augmenter encore le taux de réussite pour le contentieux administratif.

Développer le conseil aux services clients :

- Réponses
- Élaborer un retour d'expérience sur l'urbanisme et si possible les PPR.

Assurer la gestion administrative et financière des agents pour les nouveaux services (Agents statut industrie DREAL, DDTM du Pas-de-Calais, centre interrégional de formation professionnelle d'Arras (CIFP), personnels statut affaires maritimes, école nationale des techniciens de l'équipement (ENTE) – Etablissement de Valenciennes).

Préparer le déploiement de Rehucit, nouvel outil de système d'information de ressources humaines.

Déployer le nouvel outil comptable de l'État, Chorus.

Mettre en œuvre le contrôle interne au sein du service conformément aux recommandations de la cour des comptes (comptabilité, paie).

Assurer la fonction de correspondant régional « achats » pour le compte des services du MEEDDM.

Professionnaliser les acteurs de la commande publique en les formant à la réglementation et à la liquidation des marchés.

Reprendre le suivi médical de l'ensemble des agents affectés dans les services du MEEDDM en région.

Déployer le contrôle interne comptable au sein des différents services du MEEDDM en région à partir de la feuille de route 2009-2010 en s'appuyant sur la cellule qualité de la DRIFP (Direction régionale des finances publiques).

Le site de la DREAL www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

Espace presse Plan du site Contactez nous flux RSS

Menu La DREAL ? Les thématiques S'informer Rechercher

 **DREAL NORD-PAS-DE-CALAIS**
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Présent pour l'avenir

Qui sommes-nous ?
Les services de la DREAL
Nos missions
Contactez nous

CARTE VIGILANCE CRUES

PRESENT POUR L'AVENIR
La DREAL, échelon régional du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM)

 **BIODIVERSITE
EAU ET MILIEUX**  **ENERGIE
CLIMAT
AMENAGEMENT
ET LOGEMENT**  **PREVENTION
DES RISQUES**  **TRANSPORTS
ET VEHICULES**  **DEPLACEMENTS
INTERMODALITE
INFRASTRUCTURES**  **DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL**

OUTILS DE DIFFUSION
DOSSIERES **CAHIER**
Portail données communales
Statistiques
Données SIG
Données IRE
Profil Environnemental
Portail des ressources
Publications
Photothèque

A LA UNE
Schéma régional des énergies renouvelables - Volet éolien
Le volet éolien du schéma régional des énergies renouvelables du Nord Pas-de-Calais doit permettre d'évaluer la contribution de la région à l'objectif national de 19000 MW de puissance éolienne terrestre à mettre en œuvre sur le territoire. (...)

L'ACTUALITE EN REGION
Soutien partenariats associatifs
Le ministère de l'écologie, du développement durable et de la mer, entretient de longue date un partenariat solide avec les acteurs de (...)
Séminaire changement climatique, qualité de l'air, santé
Les prochaines "rencontres du comité régional" se se tiendront le 16 mars prochain à Lille (Nouveau Siècle), de 9h à 17h et auront pour (...)
Aire métropolitaine lilloise
Le poids de population important de l'AML pour Aire métropolitaine lilloise (3 millions d'habitants), corrélié à sa morphologie urbaine (...)
Biodiversité, année internationale
Qu'est-ce que l'Année internationale de la biodiversité ? Nous vous invitons à découvrir en quelques mots pourquoi les Nations unies (...)

Direction Régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
44, rue de Tournai 59019 Lille cedex
Tél. 03 20 40 54 54
Fax. 03 20 13 48 78
www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr